



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9719^e séance

Lundi 9 septembre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	M. Žbogar /M ^{me} Blokar Drobič	(Slovénie)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :
réflexions pour l'avenir

Lettre datée du 27 août 2024, adressée au Secrétaire général par le
Représentant de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies
(S/2024/638)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : réflexions pour l'avenir

Lettre datée du 27 août 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/638)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Brésil, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Pakistan, Panama, Royaume des Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Serbie, Somalie, Sri Lanka, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Türkiye, Uruguay et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; M^{me} Comfort Ero, Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group ; et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Président et Directeur général de l'International Peace Institute.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/638, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 août 2024, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter à nouveau un exposé au Conseil de sécurité. Le débat public d'aujourd'hui arrive à point nommé, alors que nous préparons le Sommet de l'avenir, et en vue de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui se tiendra en mai prochain. C'est avec grand plaisir que je salue la présence des autres excellents intervenants aujourd'hui, à savoir M^{me} Comfort Ero et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini. Il est encourageant de voir le grand nombre d'États Membres inscrits sur la liste des orateurs, ce qui reflète leur ferme appui au maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont dans leur soixante-dix-septième année, restent une pierre angulaire du multilatéralisme en action. Toutefois, le maintien de la paix est confronté à des défis considérables, tout comme le système multilatéral dans son ensemble. La force des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépend du soutien collectif apporté par les Membres de l'ONU. Face à la montée des tensions géopolitiques, y compris au sein du Conseil, et à l'évolution des dynamiques mondiales et régionales, il est de plus en plus difficile pour les opérations de maintien de la paix de compter sur une action forte et unifiée des États Membres à l'appui des efforts de maintien de la paix et des processus politiques qu'elles sont chargées de soutenir.

Parallèlement, les conflits évoluent. Les missions de maintien de la paix sont de plus en plus confrontées à des facteurs de conflit qui ne connaissent pas de frontières, tels que la criminalité transnationale organisée, l'exploitation illégale des ressources naturelles et les effets des changements climatiques. Les acteurs non étatiques qui prennent part à ces activités illicites utilisent également des technologies bon marché, telles que les engins explosifs improvisés et les drones, en tant qu'armes et propagent la désinformation et les discours de haine. Dans ce contexte, il n'est pas rare qu'au moins l'une des parties au conflit n'ait d'autre ambition politique que de semer le chaos, et par conséquent, elle n'est pas motivée à rétablir la paix.

Malgré tous ces défis, plus de 70 000 soldats de la paix poursuivent aujourd'hui courageusement leur mission cruciale. Chaque jour, ils changent la donne en protégeant les civils, en détruisant des mines et des restes explosifs de guerre, en surveillant des cessez-le-feu fragiles et en empêchant l'escalade des hostilités. Tout récemment, j'ai pu m'en rendre compte personnellement dans le camp de déplacés de Drodro, dans la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo. Dans ce camp, les soldats

de la paix des Nations Unies sont les seuls à protéger plus de 100 000 civils déplacés en raison des combats en cours. Dans le sud du Liban, le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) continue de s'acquitter de sa mission, sous la menace quotidienne que représentent les échanges de tirs incessants de part et d'autre de la Ligne bleue. En tant que seul canal de communication entre les deux parties, cette force joue un rôle capital pour éviter les erreurs d'appréciation et les malentendus. Je remercie sincèrement les membres du Conseil de la confiance qu'ils ont accordé à la FINUL en prorogeant à l'unanimité son mandat le mois dernier.

Je voudrais partager cinq messages sur les principales conditions pour un maintien de la paix efficace.

Premièrement, l'objectif ultime de toutes les opérations de maintien de la paix est politique. Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont conçues pour appuyer les accords de paix entre les parties à un conflit. Ainsi, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud mène des démarches auprès des principales parties prenantes, aussi bien au niveau national que local, pour promouvoir des solutions politiques inclusives et consensuelles. À tout le moins, les opérations de maintien de la paix visent à renforcer la confiance et à créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un processus politique durable. Bien que le processus politique à Chypre n'ait que peu progressé depuis 2017, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre poursuit ses efforts pour maintenir le calme, en jouant un rôle préventif et en favorisant l'instauration de conditions propices aux négociations et à un éventuel règlement.

Toutefois, les opérations de maintien de la paix ne peuvent pas tout faire toutes seules. Pour que l'action des soldats de la paix soit efficace, le Conseil et l'ensemble des Membres doivent apporter un appui fort, cohérent et unifié aux missions de maintien de la paix, et en particulier encourager les parties à un conflit à se mettre d'accord sur des solutions politiques et à les mettre en œuvre. Une opération de maintien de la paix est, et doit toujours être, l'une des expressions les plus concrètes de la volonté collective du Conseil de sécurité de régler efficacement les conflits. J'encourage le Conseil à exploiter pleinement tous les outils à sa disposition pour soutenir les mandats de maintien de la paix. Je salue et je remercie les membres du Conseil pour les efforts souvent considérables qu'ils déploient pour forger le consensus autour des mandats de maintien de la paix, tout en rapprochant les différentes positions et en tenant compte des différents points de vue, y compris ceux de l'État hôte et des acteurs régionaux.

Il est important que les échanges bilatéraux entre tous les États Membres de l'ONU et les parties à un conflit soient conformes aux décisions prises par le Conseil. Tous les États Membres doivent user de leur influence diplomatique pour soutenir les processus politiques que les opérations de maintien de la paix appuient sur le terrain et pour encourager les adversaires à s'engager en faveur d'un accord de paix et de sa mise en œuvre. Ce soutien diplomatique peut faire toute la différence dans des moments cruciaux. Nous avons besoin de larges coalitions d'États Membres pour étayer les efforts politiques des soldats de la paix. Il s'agit d'un élément clef de la réussite des opérations de maintien de la paix, comme nous l'avons vu au Timor-Leste, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, pour ne citer que quelques exemples.

Deuxièmement, pour garantir une performance optimale des opérations de maintien de la paix, il faut que leurs mandats soient assortis d'objectifs stratégiques clairs. Ils doivent être hiérarchisés, réalisables, adaptables en fonction de l'évolution de la situation et dotés de ressources suffisantes. Il s'agit d'un facteur indispensable pour qu'une mission soit adaptée à l'objectif visé. Je salue les progrès accomplis par le Conseil à cet égard, en dépit de graves difficultés. Le Secrétariat continuera de jouer son rôle, notamment en fournissant des évaluations régulières, claires et franches et en présentant des recommandations et des scénarios réalistes pour faciliter la prise de décisions du Conseil. Nous aimerions également connaître l'avis des membres du Conseil sur ce que le Secrétariat doit faire pour s'améliorer. Par ailleurs, il faut prévoir de ressources à la hauteur des ambitions du Conseil, telles qu'exprimées dans les mandats. Adopter des mandats longs et détaillés sans mettre à disposition les ressources nécessaires suscite des attentes irréalistes, ce qui risque d'alimenter la frustration des États hôtes et de leurs populations, et crée un terrain propice à la désinformation et à la désinformation.

Troisièmement, les défis complexes d'aujourd'hui ne peuvent être surmontés que grâce à un multilatéralisme en réseau et des partenariats solides, aux niveaux local, régional et mondial. Qu'il s'agisse de la criminalité organisée, des groupes armés non étatiques aux idéologies extrémistes ou des effets des changements climatiques, nombreux sont les facteurs de conflit actuels qui se jouent des frontières nationales. Le maintien de la paix doit adopter un modèle opérationnel bien plus intégré qui associe l'ensemble du système des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux. À Abyei, par exemple, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) parvient à conclure des accords de paix locaux entre les

éleveurs et les agriculteurs, qui se disputent des ressources naturelles de plus en plus rares, telles que la terre et l'eau. Pour ce faire, elle collabore avec des partenaires sur le terrain, issus ou non du système des Nations Unies, afin de faciliter l'organisation d'une série de conférences en amont de la transhumance saisonnière, dans le but de prévenir les conflits et de garantir un règlement pacifique des différends qui surviennent fréquemment au cours de cette saison. Les États Membres doivent nous donner les mandats, les ressources et la marge de manœuvre administrative nécessaires pour nous permettre de nouer ces partenariats cruciaux.

Quatrièmement, les opérations de maintien de la paix elles-mêmes doivent en permanence chercher à s'améliorer. Nous devons continuer d'investir dans le renforcement des outils de maintien de la paix afin de les rendre plus efficaces et plus modulables face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Nous étudions actuellement les moyens de mettre à jour et d'adapter l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus en cherchant à relever les défis systémiques auxquels nous ne nous sommes pas encore suffisamment attaqués. Cette démarche pourrait inclure des domaines tels que la mobilisation de la population et une meilleure utilisation des technologies numériques. Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, je reste déterminé à l'informer régulièrement des difficultés auxquelles nous sommes confrontés et des progrès que nous réalisons.

Le dernier rapport d'activité sur l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, que j'ai distribué à tous les États membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix la semaine dernière, fait état d'améliorations et de difficultés dans des domaines clefs. Qu'il me soit permis de souligner quelques points.

La sûreté, la sécurité et le bien-être des soldats de la paix restent une préoccupation majeure. Ces dernières années, le nombre de décès de soldats de la paix dus à des actes de malveillance a diminué, passant de 33 en 2022, dont 15 membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), à sept en 2023 et à quatre à ce jour en 2024. Bien entendu, c'est quatre de trop. La fermeture de la MINUSMA a joué un rôle dans cette baisse, mais ce sont surtout les mesures considérables prises par toutes les missions de maintien de la paix et par le Siècle de l'ONU pour améliorer la sécurité des soldats de la paix qui y ont contribué. Il est toutefois inquiétant de constater que le nombre total d'actes hostiles a augmenté dans toutes les missions.

La nouvelle menace posée par les drones est une source de préoccupation croissante. Les opérations de maintien de la paix ne sont pas à l'abri de cette menace, et l'année 2024 a été marquée par la première attaque répertoriée d'un système de drone aérien armé et improvisé contre une mission des Nations Unies. Le Département des opérations de paix collabore étroitement avec le Département de l'appui opérationnel afin de doter un plus grand nombre de soldats de la paix de dispositifs de lutte contre les systèmes de drones aériens et de les former dans ce domaine, mais il reste beaucoup à faire en coopération avec les États Membres.

Nous poursuivons également la mise en œuvre du plan d'action global visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Des progrès ont été réalisés dans l'évacuation rapide et efficace des soldats de la paix blessés. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la FISNUA ont toutes deux mis en place des cellules de coordination des évacuations sanitaires primaires, révisé les orientations en la matière et organisé des formations et des simulations de crise. Les crimes violents commis contre les soldats de la paix sont effroyables et inacceptables. Nous allons bientôt mettre en place une base de données à l'intention des États Membres, comme prévu par la résolution 2589 (2021), et, bien entendu, nous continuerons d'agir avec détermination pour amener les auteurs de ces crimes à répondre de leurs actes. Le Département de l'appui opérationnel a élaboré la stratégie relative à la santé mentale du personnel en tenue des Nations Unies et lancera bientôt la plateforme numérique MindCompanion de l'ONU, qui sera disponible en 16 langues.

Mais nous devons tous et toutes nous rappeler que trop de soldats de la paix succombent à la maladie, qui reste la cause principale des décès chez ces derniers. Nous rendons tous hommage aux soldats de la paix tombés au champ d'honneur.

La poursuite des progrès en matière de sûreté et de sécurité des soldats de la paix dépend de l'appui durable des États Membres, notamment par la mise à disposition de compétences, de connaissances et de matériel spécialisés. Pour exécuter efficacement leur mandat, les soldats de la paix doivent disposer des moyens et de l'état d'esprit nécessaires. Les États Membres et le Secrétariat œuvrent de concert pour maintenir l'état de préparation des unités militaires et de police en vue de leur déploiement dans le cadre de missions sur le terrain. Le processus de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix a

permis de combler les lacunes en matière de capacités. À la dernière Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Accra en décembre 2023, 60 États Membres ont annoncé de nouvelles contributions, ce dont nous leur sommes reconnaissants. La prochaine Conférence, qui se tiendra à Berlin en mai 2025, sera l'occasion de se pencher sur l'avenir des opérations de maintien de la paix et de s'engager à fournir des capacités critiques pour les modèles opérationnels actuels des missions et pour ceux qui pourraient être envisagés à l'avenir. Dans la perspective de cette manifestation, d'importants travaux de conception sont d'ores et déjà en cours. Je tiens à remercier l'Allemagne d'accueillir cette conférence, et je suis également très reconnaissant au Ghana d'avoir accueilli la précédente édition, qui a été couronnée de succès.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un impératif politique et stratégique dans tous nos efforts. Les tendances mondiales en matière de droits des femmes sont très préoccupantes, mais les actions de sensibilisation et de mobilisation de nos opérations de maintien de la paix ont eu un réel effet. En République centrafricaine, par exemple, la Mission appuie le processus d'inscription des électeurs mis en place par le Gouvernement, notamment en apportant un soutien aux organisations de femmes, en promouvant l'éducation civique, en délivrant des certificats de naissance et en prenant des mesures de protection pour permettre aux femmes de participer pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux prochaines élections locales.

En ce qui concerne nos propres rangs, nous avons atteint ou dépassé tous les objectifs de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, à l'exception notable des contingents. Et toutes les missions militaires sont dirigées par des hommes. Dans tous les cas, hormis quelques-uns, les États Membres n'ont désigné que des hommes pour occuper ces postes. Nous exhortons les États Membres à faciliter l'accès des femmes aux postes de commandement militaire dans leur pays et à les désigner pour servir dans le cadre de nos opérations de maintien de la paix. Sur le plan civil, nous avons obtenu de meilleurs résultats, puisque les femmes occupent 46 % des postes de chefs et de chefs adjoints dans les missions multidimensionnelles.

L'intégration stratégique et opérationnelle au sein des missions et avec nos partenaires est indispensable pour accroître l'efficacité. Nous continuons de renforcer l'analyse et la planification intégrées. En République centrafricaine, par exemple, la MINUSCA a élaboré une stratégie politique qui prévoit une vision stratégique sur cinq ans et

un plan de mission. Huit de nos missions disposent d'un plan de mission approuvé par le représentant spécial ou la représentante spéciale. Pour veiller à ce que ce nombre augmente, le Département des opérations de paix élabore un ensemble d'orientations et de mesures d'appui à l'intention des missions, afin qu'elles disposent toutes d'un plan de mission fondé sur une stratégie politique.

Une intégration effective est également essentielle pendant les phases de transition. En République démocratique du Congo, le plan de désengagement commun signé par le Gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en novembre 2023 est la référence indispensable pour un retrait progressif, responsable et durable de la Mission. La MONUSCO est guidée par un ensemble d'enseignements tirés de l'expérience acquise jusqu'à présent dans le cadre de sa propre transition et de celle d'autres opérations de maintien de la paix. Nous sommes également en train de consigner les enseignements importants tirés de l'expérience de la MINUSMA. À l'avenir, nous devons poursuivre l'intégration du système multilatéral afin de faire face plus efficacement aux facteurs de conflit qui s'étendent sur plusieurs régions et continents.

Je tiens aussi à souligner que, dans chaque contexte où intervient une mission de maintien de la paix, l'ONU reste pleinement attachée à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à amener les auteurs de tels actes à en répondre. Nous continuons d'intensifier nos efforts pour garantir l'application du principe de responsabilité, y compris lorsque des membres du personnel doivent être rapatriés en raison d'un comportement répréhensible. Nous continuons de privilégier le respect des normes de conduite les plus strictes pour l'ensemble du personnel de maintien de la paix, ainsi que la protection des droits des victimes.

Mon cinquième et dernier message est que malgré tout l'engagement politique et tous les investissements nécessaires, le maintien de la paix a de toute évidence ses limites. Les Casques bleus peuvent agir avec fermeté pour protéger les civils, mais ils ne font pas la guerre. En l'absence de cessez-le-feu ou d'accord politique, des mesures d'exécution prises par les partenaires peuvent se révéler nécessaires.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2719 (2023) a marqué une étape importante en permettant aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine d'utiliser les contributions statutaires des États Membres de l'ONU, au cas par cas. Des progrès notables ont déjà été accomplis dans l'application de la résolution, notamment

le parachèvement de la feuille de route conjointe de l'Union africaine et de l'ONU en vue d'une mise en œuvre reposant sur quatre axes de travail thématiques. Nous collaborons parfaitement avec nos homologues de la Commission de l'Union africaine afin d'améliorer notre disponibilité opérationnelle conjointe en vue d'un éventuel déploiement à l'appui d'une opération de paix de l'Union africaine, soutenue par les contributions statutaires des États Membres de l'ONU.

Nous sommes à un moment charnière. Dans deux semaines, le Sommet de l'avenir offrira aux dirigeants mondiaux une occasion sans pareille de renforcer et de rétablir la confiance dans le système multilatéral, et les avis restent partagés quant à savoir si les États Membres demeurent pleinement attachés aux solutions multilatérales pour faire face aux crises. Le Sommet sera l'occasion de réévaluer et de réaffirmer les qualités intrinsèques qui font le succès du maintien de la paix depuis près de 80 ans. J'espère que les dirigeants du monde entier adopteront un Pacte pour l'avenir ambitieux qui définira un mandat clair et robuste nous permettant de poursuivre nos efforts en vue de préparer le maintien de la paix aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Le maintien de la paix a fait ses preuves en tant qu'outil indispensable du Conseil, et il doit continuer de s'adapter pour relever les défis à venir. Dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, nous continuerons d'examiner les réformes et les modèles envisageables qui pourraient permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et aux opérations de paix en général, de faire face à l'évolution de la nature des conflits. Il nous incombe à tous et toutes d'être prêts.

Chaque jour, les soldats de la paix de l'ONU sauvent courageusement d'innombrables vies au prix d'un investissement relativement faible. Mais leurs missions ont besoin de l'attention, de l'appui politique et des ressources qu'elles méritent. Rares sont les outils plus efficaces pour garantir la paix dans une époque fragile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ero.

M^{me} Ero (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Comme le savent la plupart des membres du Conseil de sécurité, l'International Crisis Group (ICG) est une

organisation mondiale de prévention des conflits, dont les analystes s'intéressent à la quasi-totalité des pays où l'Organisation des Nations Unies mène des opérations de paix. Mes collègues travaillent en étroite collaboration avec les fonctionnaires des Nations Unies, et je suis très heureuse de pouvoir présenter mon exposé aux côtés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix. Nous discutons également avec les gouvernements et les citoyens de ces pays et, dans la mesure du possible, avec les groupes armés non étatiques.

Je m'associe aux cinq messages que le Secrétaire général adjoint vient de transmettre dans son exposé, et je voudrais partager avec le Conseil trois messages supplémentaires, sur la base des recherches réalisées par mes collègues dans les endroits où l'ONU mène des opérations de maintien de la paix.

Mon premier message aux membres du Conseil est simple : les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent très utiles et conservent des atouts importants. On a beaucoup parlé du déclin du maintien de la paix. Nous avons nous-mêmes écrit à ce sujet. Certains analystes suggèrent que des organisations régionales ou des missions ad hoc remplaceront les forces des Nations Unies. Il est vrai que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont globalement réduites au cours des 10 dernières années. Et l'ICG appuie les initiatives, telles que la résolution 2719 (2023), dont le Secrétaire général adjoint vient de parler, sur les opérations de paix menées par l'Union africaine, qui peuvent permettre à d'autres organisations de jouer un rôle d'avant-garde dans le règlement de certaines crises. Mais comme le processus de déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti vient de le démontrer, la mise en place de missions ad hoc peut être un processus complexe et de longue haleine. De son côté, l'ONU a mis au point, depuis la fin de la guerre froide, un ensemble de mécanismes qui lui sont propres pour gérer la constitution, le déploiement et le maintien des forces. Il est toujours possible d'améliorer le système des Nations Unies, et je pense que le Secrétaire général adjoint l'a souligné dans son exposé. Je me réjouis que le projet de Pacte pour l'avenir invite le Secrétaire général à examiner toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies. Le Conseil et l'ONU dans son ensemble doivent attacher de l'importance aux opérations des Nations Unies et les renforcer, et non les passer par pertes et profits.

Mon deuxième message au Conseil est que nous devons nous rappeler que de nombreux civils jugent les opérations de paix en fonction de la sécurité physique qu'elles peuvent ou non apporter, comme nous le constatons

dans certains cas. En République démocratique du Congo, nous avons vu le mécontentement de la population face à l'incapacité des soldats de la paix des Nations Unies à mettre un terme à la violence contre les civils se transformer en mouvements de colère, voire en manifestations meurtrières contre l'ONU. En République centrafricaine également, nos analystes signalent que la population est sceptique quant à la capacité de l'ONU de mettre fin à la violence. Mais lorsque la violence éclate, les civils fuient vers les bases des Nations Unies dans l'espoir de se mettre à l'abri. Lorsque l'ONU assure la sécurité des convois, comme c'est le cas dans la capitale centrafricaine, Bangui, les gens voyagent en toute sécurité. Dans certains cas, les civils ne comprennent pas les mandats des Casques bleus et les limites auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés. L'ONU doit faire davantage pour comprendre la façon dont les communautés la perçoivent et, en retour, la façon dont elle peut travailler pour répondre aux attentes de ces communautés. Mais cela nous rappelle également une vieille vérité : lorsque le Conseil charge les forces des Nations Unies de protéger les civils, il doit s'assurer qu'elles disposent des moyens et du soutien politique nécessaires pour atteindre cet objectif, exactement comme le Secrétaire général adjoint l'a indiqué dans ses observations. Si le Conseil ne le fait pas, il compromet la crédibilité de l'ONU et ses chances de succès.

Mon troisième et dernier message au Conseil est que dans nombre des pays auxquels s'intéresse l'ICG, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne jouent plus un rôle politique majeur, même lorsque l'Organisation dispose de milliers de membres du personnel sur le terrain. Dans la période qui a immédiatement suivi la guerre froide, l'ONU a servi de médiatrice pour mettre fin à des guerres, de l'Amérique centrale à l'Asie du Sud-Est. Les Casques bleus ont contribué à faire respecter les accords qui en ont résulté. Aujourd'hui, cependant, l'ONU s'en remet souvent à d'autres acteurs, qu'il s'agisse d'États individuels ou d'organisations régionales, pour jouer un rôle directeur dans le rétablissement de la paix et la médiation. Dans de nombreux cas, c'est absolument la bonne stratégie à adopter. L'International Crisis Group travaille également avec une série d'acteurs pour régler les conflits, en évaluant au cas par cas avec qui travailler. Dans certains cas, comme au Soudan du Sud, l'ONU a réussi à appuyer des initiatives de paix au niveau communautaire, même lorsque son influence au niveau national s'est réduite. Mais ailleurs, comme dans le cas du Sahara occidental, par exemple, l'ONU maintient des soldats de la paix dans des endroits où les stratégies politiques qu'ils étaient censés servir se sont évaporées depuis longtemps.

Le Conseil a donc la capacité et la responsabilité de combler ce fossé politique. Lorsque les membres du Conseil apportent un appui adéquat aux représentants de l'ONU, par exemple comme ils l'ont fait avec l'Ambassadeur Lamamra dans le cas du Soudan, cela peut donner aux représentants l'élan supplémentaire dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches avec succès. En revanche, lorsque les États Membres, notamment ceux qui siègent au Conseil de sécurité, suivent des politiques qui sapent ou marginalisent l'ONU sur le plan politique, ces représentants ne peuvent pas s'acquitter correctement de leurs tâches. Le Conseil ne doit pas vouer les travaux des représentants de l'ONU à l'échec. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui ont revêtu de nombreuses formes et assumé de nombreuses responsabilités depuis la toute première mission de maintien de la paix en 1946, font partie des éléments les plus adaptables de l'arsenal dont dispose l'ONU en matière de paix et de sécurité.

Pour terminer, je voudrais dire que malgré les divergences diplomatiques et les difficultés auxquelles les membres du Conseil sont confrontés, il leur incombe d'apporter aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies l'appui politique dont elles ont besoin pour mettre fin aux guerres et protéger les personnes vulnérables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ero de son exposé.

Je donne la parole à M. Al-Hussein.

M. Al-Hussein (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité l'International Peace Institute à participer à ce débat. Je suis ravi de me joindre à mes amis, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix Jean-Pierre Lacroix, et Comfort Ero, de l'International Crisis Group. Et c'est un plaisir de vous voir, Monsieur le Président, présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois charnière. Je garde un souvenir admiratif de l'habileté de la Slovénie durant votre dernier mandat ici, Monsieur le Président, dans les années 90, aux côtés du Président Danilo Türk et de l'Ambassadrice Sanja Štiglic. À l'époque, je venais d'arriver à New York après avoir été Casque bleu des Nations Unies en ex-Yougoslavie.

Il y a 30 ans, en Croatie, l'ONU comptait 15 bataillons ou unités constituées provenant de 11 pays différents, représentant presque le monde entier : le Canada pour l'Amérique du Nord ; l'Argentine pour l'Amérique du Sud ; le Kenya pour l'Afrique ; la Jordanie, le Népal et l'Indonésie pour l'Asie ; l'Ukraine, la Fédération de Russie et la Pologne pour l'Europe de l'Est ; et la Belgique et le Danemark pour l'Europe occidentale. Il y a même

eu un bataillon des États-Unis plus au sud, dans le cadre de ce que l'on a appelé plus tard une mission de déploiement préventif dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, aujourd'hui la République de Macédoine du Nord. Quelle époque ! Des unités constituées russes et des États-Unis travaillaient sur le même théâtre d'opérations global, sous un commandement militaire de l'ONU français, et dépendaient toutes d'un Représentant spécial du Secrétaire général japonais, Yasushi Akashi. Il y avait des observateurs militaires, des membres de la police civile et des spécialistes des affaires civiles des quatre coins du monde. En Bosnie-Herzégovine, la diversité des membres des unités constituées était tout aussi impressionnante : France, Royaume-Uni, Türkiye, Égypte, Malaisie, Bangladesh, Suède, Royaume des Pays-Bas, pays nordiques et autres. Tout cela n'était bien entendu pas une garantie de réussite, loin de là. Si l'ONU a remporté quelques succès tactiques en ex-Yougoslavie et qu'il y a eu beaucoup de bravoure, malheureusement, comme ce fut le cas au Rwanda en 1994, il y a aussi eu de la lâcheté, des erreurs de jugement colossales et des actes de cruauté insoutenables que nous n'avons pas pu ni su éviter dans de nombreux cas. Mais nous étions là, presque tous, ensemble, partageant la douleur et, espérons-le, tirant ensemble les enseignements de ces expériences. Au-delà de l'ex-Yougoslavie, il y a eu des missions d'observation militaire plus réduites, des missions d'appui aux élections et, plus tard, des missions de type exécutif rappelant la première opération en République du Congo, un kaléidoscope complet des outils de paix des Nations Unies.

Je n'ai pas besoin de décrire la situation actuelle. Il est on ne peut plus manifeste que certains États sont moins disposés à accueillir des missions qu'ils considèrent comme obsolètes et que d'autres sont réticents à fournir un soutien politique suffisant pour mettre fin à des conflits qui semblent aujourd'hui interminables, comme l'ont expliqué mes deux collègues dans leurs exposés. Mais le nœud du problème, c'est que l'Organisation croit de moins en moins en elle-même, en sa capacité d'être une organisation de paix dans les situations les plus difficiles, et c'est peut-être là le signe le plus clair qu'elle est en train de céder au défaitisme. C'est aussi évident que douloureux, et la volonté de nombreux Membres de l'ONU de soustraire à l'Union africaine les difficiles responsabilités liées aux procédures d'exécution en témoigne également. L'Union africaine doit être considérée comme un partenaire stratégique de l'ONU et rien d'autre.

Hélas, en termes de paix et de sécurité, l'ONU semble aujourd'hui n'être plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois, et ce n'est pas parce que le besoin de

fonction de paix des Nations Unies a diminué d'une manière ou d'une autre. Malheureusement, certains signes sont présents depuis de nombreuses années. Lorsque j'ai rejoint le Conseil il y a 10 ans, sur les quelque 80 questions à l'ordre du jour, presque toutes concernaient l'Afrique. C'est comme si le Conseil de sécurité était un autre Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, basé à New York. Cela donnait l'impression que les États d'Afrique avaient le monopole des menaces contre la paix et la sécurité internationales. N'y avait-il pas, au-delà de Haïti ou de l'Afghanistan, de conflits ailleurs dans le monde, en Amérique du Sud ou en Asie, par exemple, qui méritaient également d'être inscrits à l'ordre du jour du Conseil ? Comment en sommes-nous arrivés à une situation aussi déséquilibrée et difficile à gérer ?

Bien que de nombreuses causes puissent être invoquées pour l'expliquer, certaines ayant clairement des racines géopolitiques et d'autres découlant des défis liés à la lutte contre le terrorisme, je me concentrerai sur l'une d'entre elles. Au début des années 90, lorsque Colin Powell, alors chef d'état-major interarmées des États-Unis, a clairement exprimé sa conviction selon laquelle son pays ne devait jamais mettre en danger son personnel militaire si aucun intérêt national n'était directement en jeu, il a involontairement déclenché une réaction en chaîne. C'est précisément ce qu'avaient fait l'Irlande, les Fidji, le Népal et bien d'autres dès la création de l'ONU : envoyer des soldats de la paix sur des théâtres dans le seul but de servir la volonté collective, comme le Kenya essaie maintenant de le faire en Haïti. Et pourtant, presque du jour au lendemain, la doctrine Powell est devenue contagieuse, se propageant à travers les capitales, et en particulier les parlements, beaucoup se demandant à haute voix pourquoi ils envoyaient leurs citoyens dans les dangereuses missions de l'ONU. Je me souviens que le chef militaire des forces armées de mon pays m'a posé avec véhémence cette même question au téléphone un matin en 2000.

Cette inflammation a contribué en partie à ce que mon pays, la Jordanie, décide, avec l'Inde, de retirer ses bataillons de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, ce qui était inédit à l'époque. L'élément déclencheur a été la modification du mandat de la Mission par les membres permanents du Conseil, sans que Kamlesh Sharma, le Représentant permanent de l'Inde, ni moi-même n'en sachions rien, car nous n'avions pas été consultés. À cette époque, j'ai dit au Conseil que, bien que nous voulions servir l'ONU, nous désapprouvions d'être considérés comme une sorte de sous-classe au sein de l'Organisation, dans une ONU divisée entre maîtres et serviteurs, segmentée entre banquiers et soldats, où l'on

ne compterait que sur nous pour accomplir les tâches les plus risquées, d'autant plus que seuls deux des 15 membres du Conseil de l'époque contribuaient de manière significative aux contingents des opérations de paix des Nations Unies. La tentative du Président Barack Obama, en 2015, de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle puise dans ses ressources et renouvelle son engagement en faveur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier dans les situations les plus difficiles, a semblé fonctionner pendant un certain temps, mais elle est arrivée trop tard pour inverser le déclin, la gangrène était tout simplement trop bien installée.

Nous avons deux suggestions simples concernant ce qui pourrait être fait. L'ONU a toujours prouvé que si l'on choisit les bonnes personnes et qu'on les envoie dans les situations même les plus difficiles, il arrive souvent, et contre toute attente, que de petits miracles se produisent, et ce rapidement. Comme l'a dit M^{me} Ero, le Conseil doit moins se préoccuper de la structure précise des futurs mandats et se concentrer davantage sur le choix des bonnes personnes, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, puis les laisser travailler sans entraves et sans instructions excessives intégrées à leurs mandats. Le Conseil doit simplement leur apporter l'appui dont ils ont besoin.

Deuxièmement, face aux divisions qui déchirent le Conseil, nous recommandons de revenir à l'essentiel. Lorsqu'il y a une menace présente ou naissante pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit mandater, sans aucune prédétermination, le Secrétaire général pour qu'il se rende en personne au cœur de la zone de tension afin d'évaluer la situation, avant de présenter un rapport au Conseil avec une série de suggestions. C'est tout ce que le Conseil doit faire dans un premier temps, rien de plus. Lorsque le Secrétaire général présente son rapport, le Conseil peut commencer à élaborer une réponse logique. En d'autres termes, il faut laisser la plaie déterminer quel est le type d'intervention chirurgicale qui s'impose, en se basant sur les connaissances du chirurgien le plus expérimenté. Le Secrétaire général est la personne qui dirige l'Organisation. C'est le Secrétaire général qui comprend le mieux l'ensemble du système des Nations Unies. C'est aussi le Secrétaire général qui a la vision la plus claire de l'échiquier stratégique.

Mon dernier point concerne le fait que le Secrétaire général est choisi par le Conseil de sécurité, et en particulier ses membres permanents, et nommé par l'Assemblée générale. Le Conseil a donc le devoir de faire confiance au Secrétaire général, à son impartialité et à son bon jugement lorsqu'il s'agit de questions relatives à la paix et à la sécurité. Si les membres pensent que le Secrétaire général est à même de s'acquitter de sa fonction, alors ils doivent

respecter ses compétences en conséquence, le mandater et l'envoyer sur place, puis l'écouter et répondre à chaque crise en conséquence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al-Hussein de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovaquie.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, M^{me} Comfort Ero et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de leurs exposés instructifs qui, je crois, ont véritablement enrichi notre débat d'aujourd'hui. Ils nous ont fortement donné matière à réflexion et ils nous ont incités à agir, et je les en remercie vivement.

Les opérations de paix des Nations Unies continuent de représenter l'un des outils les plus efficaces dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité. Dans le même temps, elles incarnent le multilatéralisme dans toute sa splendeur, les États Membres s'attaquant collectivement et solidairement aux défis à la paix et à la sécurité qui menacent un autre État Membre. Il n'est donc pas surprenant que les opérations de maintien de la paix et les Casques bleus soient reconnus par l'opinion publique comme l'un des symboles les plus visibles de l'Organisation des Nations Unies. Et pourtant, 10 années se sont écoulées depuis qu'une nouvelle opération de paix des Nations Unies a été mandatée, tandis que plusieurs opérations ont connu des réductions d'effectifs et des retraits en raison du manque d'appui de la part du pays hôte et de la population. L'unité du Conseil de sécurité, condition *sine qua non* du succès de toute mission, fait également de plus en plus défaut. Et tout cela se produit alors que le monde devient moins pacifique et que la probabilité d'un nouveau conflit majeur est plus élevée que jamais ces derniers temps, selon l'indice de paix mondial de 2024.

Ces dernières années, les opérations de paix ont souffert d'une crise de confiance. Elles se sont heurtées à l'inadéquation entre leurs mandats et les attentes des gouvernements et des populations. Elles n'ont pas non plus été en mesure de s'adapter à l'évolution de l'environnement sécuritaire et des défis en la matière. Alors que le nombre de conflits en cours et de victimes civiles atteint un niveau record et que de nouvelles menaces et de nouveaux défis se font jour, notamment la pression croissante exercée sur les États et les populations par les changements climatiques et l'insécurité de l'eau, nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin d'un maintien de la paix des Nations Unies qui soit adapté à son objectif et qui bénéficie d'un soutien politique fort et uni de la part du Conseil.

Il nous faut des opérations dotées d'objectifs stratégiques bien définis au lieu de tâches qui leur sont assignées. Nous devons concevoir des opérations dont les mandats correspondent aux attentes des gouvernements hôtes et des populations civiles. Si le Conseil doit dialoguer avec les pays hôtes et écouter leurs points de vue, il doit également attendre de ces derniers qu'ils assument leur responsabilité en améliorant la gouvernance et en protégeant les populations civiles. Nous avons besoin d'opérations qui respectent les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement, l'impartialité et le non-recours à la force, et nous devons respecter strictement le principe de la primauté de la politique.

En cherchant des idées nouvelles, nous devons faire fond sur l'expérience de l'ONU, les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Nous avons d'ailleurs entendu de nombreuses idées à ce sujet aujourd'hui. Nous devons également établir des partenariats plus solides avec des partenaires régionaux, nationaux et locaux. Les organisations régionales ont une compréhension sans pareille des dynamiques locales grâce à leurs partenariats étroits avec les États hôtes et d'autres acteurs régionaux. Ces organisations peuvent jouer un rôle essentiel dans la création d'un environnement sûr permettant de garantir l'efficacité du travail accompli par les opérations de maintien de la paix. Le Conseil doit s'appuyer sur les bons exemples de partenariats, tels que la résolution 2719 (2023) sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, l'autorisation de l'appui apporté par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo et les efforts conjoints de l'ONU et de l'Union africaine pour préserver les acquis en matière de sécurité en Somalie.

Nous jugeons encourageants les progrès importants déjà réalisés grâce à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à sa stratégie de mise en œuvre. Ces progrès doivent s'inscrire dans le droit fil d'une évolution vers un maintien de la paix plus souple et plus réactif, qui s'adapte à la nature changeante des conflits mondiaux.

L'efficacité et la légitimité des opérations de paix reposent sur leur capacité à prendre en compte les besoins des populations qu'elles servent et à y répondre. Un maintien de la paix des Nations Unies plus inclusif et centré sur l'être humain exige une plus grande participation de la communauté, la promotion de l'autonomisation des femmes et des jeunes, des processus politiques ouverts à tous, l'obligation de rendre des comptes et la transparence ainsi que des partenariats plus solides avec la société

civile. Il est essentiel d'intégrer la perspective de genre dans tous les aspects des opérations de paix, de la planification à l'exécution, et de créer des possibilités pour les femmes et les jeunes de participer aux activités de consolidation de la paix et de relèvement économique.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous les pays fournisseurs de contingents et à leur personnel. Je voudrais présenter nos condoléances aux familles de tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont consenti le sacrifice ultime en apportant sécurité et appui aux populations du monde entier dans leur quête de la paix. Nous rendons hommage à toutes les femmes et à tous les hommes courageux qui risquent leur vie au quotidien pour tenir notre promesse de ne laisser personne de côté. Leur courage et leur dévouement restent au cœur de nos efforts de maintien de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, la Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group, M^{me} Comfort Ero, et le Président et Directeur général de l'International Peace Institute, M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, de leurs précieuses contributions et de leur appui constant au maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens également à remercier les vaillants Casques bleus qui risquent leur vie chaque jour dans le monde et rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie dans la quête de la paix cette année.

Le maintien de la paix des Nations Unies est un élément indispensable de la boîte à outils du Conseil de sécurité pour la paix et la sécurité mondiales et un symbole important de la coopération mondiale. Alors que le maintien de la paix est confronté à de nouveaux défis systémiques, comme nous l'avons entendu, nous devons protéger et améliorer cet outil pour l'avenir. Je voudrais formuler trois observations générales ce matin.

Premièrement, le maintien de la paix se heurte à des difficultés qui ne cessent d'évoluer. Il s'agit notamment de la nécessité de préserver les relations avec les États hôtes et de l'importance de définir des attentes claires concernant les responsabilités de ces derniers. Cela devrait permettre de réduire le risque d'un retrait accéléré d'une mission, comme nous l'avons vu récemment. En outre, la désinformation et la désinformation croissantes visant les

missions mettent en péril la sécurité de nos soldats de la paix. Le maintien de la paix a besoin d'un partenariat et d'une collaboration plus solides avec les pays hôtes, ainsi que de leur soutien politique et de leur consentement, afin de garantir l'exécution efficace des mandats et une bonne planification des transitions.

Deuxièmement, nous devons continuer à adapter notre approche pour répondre aux besoins propres à chaque contexte. Le maintien de la paix fonctionne mieux lorsqu'il y a un processus politique à soutenir ou une paix à maintenir. Les nouvelles missions doivent être mieux adaptées, plus agiles et plus souples, avec des mandats ciblés et réalistes. Nous devons continuer de renforcer les missions en améliorant le renseignement et l'appréciation de la situation dans les opérations de maintien de la paix, en adoptant les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, et en nous attaquant à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Nous devons tous réaffirmer notre attachement à la stratégie Action pour le maintien de la paix et appuyer sa mise en œuvre. Des transitions durables, guidées par les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience et garantissant la protection des civils, contribueront également à préserver les acquis des missions.

Troisièmement, nous devons reconnaître les progrès accomplis dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité et prendre l'engagement de veiller à ce que les femmes soient pleinement représentées dans toutes les opérations de paix et que celles-ci soient sûres pour elles. Les contributions des femmes font partie intégrante de tous les stades des missions de maintien de la paix, y compris la réduction des effectifs, les transitions et les retraits. Le Royaume-Uni continuera d'apporter sa pierre à l'édifice afin de créer un environnement favorable pour les soldates de la paix en appuyant l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix et la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, ainsi qu'en organisant des formations bilatérales par l'intermédiaire de l'équipe britannique d'appui au maintien de la paix.

Le Royaume-Uni reste un fervent partisan du maintien de la paix des Nations Unies, y compris par le déploiement de soldats de la paix et de conseillers militaires, ainsi que de la réforme du maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt les prochaines discussions, notamment lors de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix à Berlin et de ses conférences préparatoires, sur la manière dont nous pouvons contribuer à faire évoluer le maintien de la paix afin qu'il puisse répondre efficacement aux défis de l'avenir.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé introductif, ainsi que M^{me} Comfort Ero, Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group, et le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Président et Directeur général de l'International Peace Institute, deux organisations de renom avec lesquelles la Suisse collabore étroitement, y inclus sur l'avenir du maintien de la paix.

Je voudrais également me joindre à mes collègues pour remercier les Casques bleus de leur engagement. Ces femmes et ces hommes courageux accomplissent au quotidien un travail remarquable au service de la paix, dans des circonstances – on l'a entendu – souvent très difficiles. Nous rendons donc hommage en particulier aux quelques 4 300 Casques bleus qui ont donné leur vie depuis 1948 pour protéger celle d'autrui.

À l'occasion de la journée dédiée aux soldats et soldates de la paix, au mois de mai dernier, le Secrétaire général a affirmé que ces hommes et femmes « représentent le multilatéralisme en action » et que leurs actions concrétisent l'engagement du Nouvel Agenda pour la paix en matière de prévention. Au vu des milliers de vies sauvées, nous partageons pleinement cette appréciation. Lors de cette même journée, une année auparavant, en 2023, dans le cadre des commémorations des 75 ans des opérations de maintien de la paix onusiennes, le Ministre suisse de la défense a eu l'honneur de présider un débat du Conseil portant sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine (voir S/PV.9329). Il s'agissait du coup d'envoi d'un processus qui a abouti à l'adoption de la résolution 2719 (2023) en décembre dernier. Celle-ci, et on l'a entendu, représente un jalon décisif dans la coopération entre l'ONU et les acteurs régionaux, au premier rang desquels l'Union africaine.

En 75 ans, les opérations de maintien de la paix ont toujours su s'adapter avec succès aux nombreux défis, et souvent de façon très innovante. Pensons par exemple au renforcement des mandats de protection des civils ou à l'inclusion des conseillers et conseillères sur le climat. Aujourd'hui toutefois, le maintien de la paix est menacé de manière plus fondamentale par les tensions existantes entre les États, la diminution du consensus et l'acceptation réduite par les États hôtes. Il est donc important de continuer à adapter cet instrument par anticipation, au vu de ces changements fondamentaux. Notre soutien au maintien de la paix doit être tourné vers l'avenir si nous voulons réussir cette adaptation. Je souhaite évoquer les trois réflexions suivantes sur le rôle du Conseil à cet égard.

Premièrement, le maintien de la paix doit être centré sur l'humain. Les opérations de maintien de la paix ne se déroulent jamais dans le vide. Elles s'inscrivent dans un contexte historique, culturel, social existant et elles doivent soutenir un processus politique. Celui-ci doit impliquer toutes les parties prenantes, notamment les femmes, dont la participation significative augmente les chances de succès et aide à atténuer les risques des missions. Aussi les opérations de maintien de la paix doivent-elles toujours être liées au processus politique et de paix. Pour que celui-ci soit stable, il doit reposer sur l'état de droit que les opérations de maintien de la paix peuvent contribuer à renforcer ou à reconstruire, si nous leurs accordons les mandats et les moyens nécessaires. De même, la gestion des ressources naturelles et l'impact des changements climatiques doivent être pris en compte de manière plus systématique dans la conceptualisation des mandats par le Conseil.

Deuxièmement, en matière de maintien de la paix, il n'existe pas de formule passe-partout. Il s'agit d'élaborer des modèles de missions modulables afin de mieux faire face aux situations concrètes. Le Conseil doit donc avoir à sa disposition un éventail de formats de mission qu'il peut engager et séquencer selon les besoins, et comme nous l'avons entendu, ils doivent être clairs et réalistes. Le renforcement de la coopération avec les organisations régionales est une piste prometteuse, dont la mise en œuvre devrait être accélérée. Le respect strict du droit international humanitaire et des droits humains doit être une condition incontournable du soutien de l'ONU. Enfin, le recours à des solutions innovantes, par exemple basées sur les nouvelles technologies, doit être encouragé dans ce monde en pleine transformation.

Finalement, le maintien de la paix est un effort collectif, nous l'avons entendu. Le partenariat, la confiance et la transparence entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les États hôtes et les opérations de maintien de la paix sont déterminants. L'unité du Conseil est importante pour la crédibilité des opérations de maintien de la paix, leur acceptation sur le terrain et donc, en fin de compte, pour la sécurité des Casques bleus.

Les opérations de maintien de la paix sont l'expression ultime de la solidarité entre les nations et elles ont fait leurs preuves. Les discussions en cours, en particulier dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix et du Sommet de l'avenir, doivent permettre aux opérations de maintien de la paix de continuer à protéger des vies et à rester un instrument clef de l'ONU. Le Conseil doit saisir

cette occasion, et nous devons avoir le courage de nous adapter, sur la base des expériences et des leçons tirées des récents développements. À la veille de notre présidence du Conseil en octobre et de la visite à New York de l'Union africaine, nous nous réjouissons de contribuer à ce débat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023). La Suisse continuera à soutenir de manière active les opérations de paix en personnel, en financement et en termes conceptuels.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés détaillés le Secrétaire général adjoint Lacroix, ainsi que M^{me} Comfort Ero et le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini.

Je tiens tout d'abord à saluer les efforts et la bravoure des soldats de la paix des Nations Unies aux quatre coins du monde. Leur engagement sans faille permet aux missions d'opérer dans des situations extrêmement complexes et dans des conditions de sécurité difficiles.

Malte reste fermement attachée à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous condamnons dans les termes les plus forts toutes les attaques dirigées contre les missions, dont certaines peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international. Comme l'indique le cinquième rapport d'étape sur l'Action pour le maintien de la paix Plus, 196 Casques bleus ont perdu la vie à cause d'actes de malveillance entre janvier 2017 et septembre 2024. Nous pleurons ceux et celles qui ont consenti le sacrifice ultime pour le maintien de la paix. Les soldats de la paix continuent de faire face à des défis croissants sur le terrain, notamment des restrictions à leur liberté de mouvement et la présence croissante de mercenaires. Cette situation est très préoccupante. Les menaces posées par les drones aériens commerciaux de petite taille, en particulier en Afrique, sont également de plus en plus préoccupantes.

Les missions de maintien de la paix jouent un rôle inestimable dans le maintien de la paix et de la stabilité et la protection des civils. Malte appuie fermement le Nouvel Agenda pour la paix, l'initiative Action pour le maintien de la paix et le plan de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus.

Le dernier rapport d'étape souligne que les missions font des progrès en matière de planification et d'évaluation, notamment en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des mandats. À cet égard, nous nous félicitons de l'ensemble d'orientations et de mesures d'appui du Département des opérations de paix visant à garantir que tous les plans de mission reposent sur une stratégie politique. La meilleure façon d'améliorer les opérations de

maintien de la paix est d'adopter une approche holistique de nombreuses questions transversales, comme les droits humains, les changements climatiques et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cette fin, deux éléments fondamentaux sont nécessaires.

Premièrement, les missions de maintien de la paix doivent bénéficier d'un large soutien politique et d'un financement suffisant et prévisible. Les États membres de l'Union européenne sont fermement attachés à cet objectif et contribuent collectivement un quart du budget de maintien de la paix des Nations Unies.

Deuxièmement, les missions doivent être dotées de mandats crédibles et réalistes fondés sur des stratégies politiques claires pour assurer la protection des civils ainsi que le respect et la promotion des droits humains. Malte est également consciente des effets négatifs que les opérations de maintien de la paix peuvent avoir sur l'environnement et les populations locales. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité accorde plus d'attention à ce problème et agisse en conséquence. Cela signifie qu'il faut déployer des missions vertes et responsables qui utilisent efficacement les ressources naturelles.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre engagement ferme à soutenir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en tant que pilier fondamental de tout processus de paix. Des mandats robustes dans ce domaine revêtent la plus haute importance pour faire progresser les droits des femmes et garantir leur participation pleine, égale, effective et en toute sécurité à tous les aspects du maintien de la paix et de la sécurité. En particulier pendant les transitions, l'égalité des genres doit rester au cœur de la stratégie, de l'empreinte et de la capacité des Nations Unies en vue de promouvoir un maintien de la paix durable. Nous saluons les efforts que continue de déployer le Secrétariat à cet égard.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, il existe souvent un écart entre les tâches prescrites aux missions et ce que celles-ci peuvent réellement accomplir en pratique. Cela est également dû aux environnements extrêmement difficiles et instables dans lesquels elles opèrent. Pour réduire ces écarts, les opérations de paix doivent tirer parti de l'ensemble des capacités et des compétences spécialisées du personnel civil du système des Nations Unies pour mieux s'adapter à des menaces en constante évolution. À cet égard, le Sommet de l'avenir, qui se tiendra prochainement, sera également l'occasion de mener une réflexion approfondie sur l'avenir du maintien de la paix. Malte est prête à coopérer avec toutes les parties prenantes pour

faire en sorte que les opérations de maintien de la paix continuent d'être un pilier fondamental de la paix et de la stabilité dans le monde.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite vivement la présidence slovène du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance importante, qui arrive à point nommé. Nous remercions chaleureusement de leurs exposés éclairants le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, la Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group, M^{me} Comfort Ero, et le Président et Directeur général de l'International Peace Institute, M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, qui est au service de l'ONU depuis de nombreuses années.

Le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies revêt une importance fondamentale pour la paix et la sécurité dans le monde. À cet égard, nous souhaitons rendre hommage à tous les soldats de la paix qui servent la cause de l'humanité et celle de l'ONU.

La Charte des Nations Unies ne définit pas, ne décrit pas et ne mentionne même pas le concept d'opérations de maintien de la paix dans ses articles, mais cela ne doit pas être interprété comme une omission. La fonction des missions de maintien de la paix est fortement ancrée dans le premier but des Nations Unies, énoncé à l'Article 1 de la Charte, à savoir « maintenir la paix et la sécurité internationales ». Les opérations de maintien de la paix sont un outil indispensable dont le Conseil de sécurité dispose pour s'acquitter de son devoir de prendre des mesures collectives efficaces visant à établir, à maintenir ou à consolider la paix. En tant que Membres de l'ONU, nous avons conscience que, depuis leur création en 1948, les missions de maintien de la paix ont immensément contribué à notre sécurité collective.

Le Mozambique a une certaine expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui remonte à la période 1992-1994. L'Opération des Nations Unies au Mozambique, baptisée ONUMOZ en référence à l'acronyme portugais de l'opération, a été, à l'époque, l'une des opérations les plus importantes et les plus courtes, mais aussi, de l'avis des Membres de l'ONU, l'une des plus réussies.

Alors que nous célébrons le trentième anniversaire de l'achèvement de l'ONUMOZ, nous menons notre propre réflexion afin de cerner les principaux facteurs qui ont conduit à ce succès. Nous sommes convaincus que ce succès est imputable aux principales raisons suivantes : premièrement, la volonté politique des parties de mettre fin au conflit ; deuxièmement, la volonté politique qui

s'est concrétisée par un accord de paix contraignant entre les parties ; troisièmement, la volonté écrasante du peuple mozambicain de mettre un terme à cette guerre dévastatrice provoquée par l'apartheid ; et quatrièmement, un appui ferme, aux niveaux régional et international, en faveur du règlement du conflit.

Du côté de l'ONU, nous sommes d'avis que les facteurs suivants ont dû être pris en compte : premièrement, un mandat clair et réaliste, bien conçu par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ; deuxièmement, une planification minutieuse et détaillée de la part du Secrétariat de l'ONU ; troisièmement, le respect de l'accord sur le statut des forces conclu entre le pays hôte et le Secrétariat ; quatrièmement, l'allocation de ressources à la hauteur de la mission prévue ; cinquièmement, une convergence totale des domaines d'entente entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ; et sixièmement, la reconnaissance du fait que même un État fragile ou, dans d'autres cas, un État failli, a droit à sa souveraineté et mérite le respect et l'attention. En fin de compte, la paix est dans l'intérêt suprême de cet État, qui doit s'approprier le processus de paix.

Nous souhaitons nous faire l'écho de ce que la Suisse vient de dire : une formule passe-partout n'est pas un principe qui se prête à l'adaptation des opérations de maintien de la paix. Chaque pays a ses propres complexités et chaque conflit a ses propres spécificités. Il incombe dès lors au Conseil de sécurité et au Secrétariat de prendre des mesures adéquates qui soient adaptées à chaque situation.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est impératif de repenser les partenariats avec les organisations régionales, sous-régionales et locales afin d'élaborer des modèles de mission sur mesure. C'est pourquoi nous appelons l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à mettre en œuvre efficacement la résolution 2719 (2023).

Je terminerai en disant que, plus de 70 ans après la création des opérations de maintien de la paix, nous devons renforcer le lien qui unit le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Pratiquement tous les pays dans lesquels une opération de maintien de la paix est nécessaire ont également besoin, d'une façon ou d'autre, des deux autres activités. Dans la plupart des cas, une opération de maintien de la paix complètement détachée du rétablissement et de la consolidation de la paix a très peu de chances d'être couronnée de succès.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général

adjoint Lacroix, M^{me} Comfort Ero et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de leurs précieux exposés.

La République de Corée reconnaît le rôle essentiel que jouent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous sommes fiers d'être un important pays fournisseur de contingents, puisque nous avons participé à 16 missions de maintien de la paix depuis que nous avons rejoint l'ONU il y a 33 ans, et nous contribuons actuellement à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous sommes aussi l'un des principaux contributeurs financiers aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Sur la base de notre expérience et de notre engagement en faveur des opérations de maintien de la paix, nous souhaitons aujourd'hui formuler les observations suivantes.

Premièrement, il faut renouveler le consensus sur le fait que les opérations de maintien de la paix, qui sont une création du Conseil de sécurité, doivent rester l'un des outils les plus efficaces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et que le Conseil doit dès lors apporter un appui plus ferme et plus unifié aux opérations de maintien de la paix.

Depuis quelques années, les opérations de maintien de la paix se heurtent à des difficultés sans précédent. En Afrique, certaines se retrouvent dans des situations où il n'y a pas de paix à maintenir. En outre, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a fait l'objet d'une réduction brutale de ses effectifs l'année dernière en raison de relations tendues avec le pays hôte. Ces difficultés ne doivent pas être attribuées à l'échec des opérations de maintien de la paix en tant qu'outil, mais plutôt aux conditions qui les empêchent d'exécuter leur mandat.

La République de Corée, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, est résolue à être cheffe de file des efforts visant à faire en sorte que les Membres de l'ONU appuient davantage les opérations de maintien de la paix, et elle s'efforcera de développer les synergies avec d'autres instances compétentes pour le maintien de la paix, notamment le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à l'Assemblée générale, et la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix. Nous avons jusqu'ici organisé deux réunions cette année pour redynamiser le Groupe de travail et nous entendons contribuer aux délibérations sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons améliorer l'approche de la transition des opérations de maintien de la paix en Afrique. C'est aujourd'hui une tâche des plus urgentes et des plus redoutables. Si elles sont mal gérées, les transitions recèlent de nombreux risques : vides sécuritaires, escalade ou résurgence du conflit, ou encore menaces sur la sécurité des soldats de la paix. Faisant fond sur les enseignements tirés de la transition de la MINUSMA et d'autres transitions en cours, nous souhaitons souligner qu'il importe de gérer la relation avec le pays hôte et de resserrer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales si nous voulons contribuer à une transition réussie. Nous sommes entièrement favorables à un partenariat complémentaire avec l'Union africaine à cet égard, notamment en appliquant la résolution 2719 (2023). Nous appuyons également une coordination accrue entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent en permanence se réformer et s'adapter à des réalités changeantes. Elles doivent faire davantage pour remédier aux nouvelles menaces à la sécurité, comme l'utilisation malveillante des technologies et la propagation de désinformation et de désinformation. En outre, comme cela a été souligné durant le point de presse conjoint aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix doivent jouer un rôle crucial pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques. La Corée accompagne ces efforts via ses contributions financières hors budget.

Quatrièmement, enfin, les opérations de maintien de la paix doivent être plus inclusives. Cela signifie qu'il faut y encourager la participation des femmes. Les soldates de la paix ont une valeur ajoutée à apporter en instaurant un climat de confiance avec les communautés locales. Nous sommes fiers de contribuer au Fonds de l'initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix et au programme de formation des soldates de la paix. De surcroît, les opérations de maintien de la paix doivent engager un dialogue plus direct avec les populations locales, car gagner les cœurs et les esprits dans les communautés d'accueil est la clef d'un maintien de la paix réussi.

En guise de conclusion, depuis la première mission déployée en 1948, les opérations de maintien de la paix ont évolué pour répondre à la nature changeante des conflits et du contexte politique international. Nous devons nous efforcer collectivement de rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces et plus efficaces.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix,

M^{me} Comfort Ero et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de leurs exposés éclairants.

Notre discussion tombe à point nommé. Elle intervient alors que nous négocions le Pacte pour l'avenir, document consacré à la question cruciale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont un élément central des efforts de paix internationaux.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de la nature des menaces et du panorama sécuritaire et diplomatique actuel, ces opérations montrent leurs limites, liées à plusieurs éléments. Il s'agit notamment d'un défaut de posture robuste, pourtant nécessaire, dans les paramètres de leur mandat. Il est donc essentiel que, durant la Conférence ministérielle de Berlin, nous réfléchissions à la manière de concevoir des mandats plus offensifs et davantage axés sur l'imposition de la paix pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous profitons de l'occasion pour apporter notre appui aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans le cadre des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Nous prenons également acte de la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix ».

À cet égard, l'Algérie estime que les discussions sur le renforcement des opérations de maintien de la paix doivent porter sur plusieurs points.

Premièrement, il faut élaborer des mandats adaptables et réalisables qui donnent des orientations stratégiques claires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en fonction des réalités, des priorités et des conditions sur le terrain. Les résolutions du Conseil de sécurité portant renouvellement du mandat des missions des Nations Unies doivent être rationalisées. Elles doivent intégrer l'essence des résolutions précédentes et le contexte historique de la question à l'examen, sans exclusion ni sélectivité de parti pris.

Deuxièmement, il faut également inclure, dès le début de chaque mission, des éléments clairs qui énoncent le processus de transition et une stratégie de sortie échelonnée qui lui permettront de consolider les acquis obtenus sur le plan de la sécurité. Une stratégie de sortie, quelle qu'elle soit, doit être fondée sur des critères réalistes et applicables. Cela donnerait au Conseil et au pays hôte, dans les contextes concernés, la visibilité nécessaire.

Troisièmement, la coopération avec le pays hôte, dans les contextes concernés, doit être encore renforcée conformément aux cadres juridiques pertinents et au mandat de la

mission en question. Nous devons veiller à ce que l'Organisation tienne dûment compte des priorités nationales. Dans une situation de conflit, les relations avec toutes les parties doivent être équilibrées et équitables. C'est impératif pour la légitimité des opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, le mandat des missions de maintien de la paix doit inclure une composante Droits humains, afin de surveiller la situation à cet égard sur le terrain et de signaler les violations commises par les parties en conflit. Certaines missions des Nations Unies ne disposent pas encore de cet outil. Il s'ensuit que leur présence sur le terrain manque de légitimité et de crédibilité.

Cinquièmement, de notre point de vue, il est primordial de promouvoir les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, Union africaine en tête. Comme l'a indiqué il y a neuf ans le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, l'ONU ne peut affronter seule des menaces par nature multidimensionnelles. L'adoption de la résolution 2719 (2023) a donc représenté pour nous une étape importante. Son application doit toutefois reposer sur une démarche réaliste et équilibrée qui tienne compte des capacités de tous les acteurs concernés.

Sixièmement, la primauté des solutions politiques aux conflits doit être reflétée dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment grâce à l'exercice de bons offices et la création d'un environnement propice au dialogue entre les acteurs concernés. À cet égard, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont la responsabilité de faire respecter les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère, qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

Je voudrais conclure en exprimant la volonté de l'Algérie de contribuer aux efforts de maintien de la paix. L'Algérie est prête à mettre à la disposition de l'ONU et de la communauté internationale ses connaissances et ses compétences spécialisées en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Lacroix, M^{me} Ero et le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini pour leurs présentations.

J'insisterai sur trois points.

Le succès du maintien de la paix dépend tout d'abord de notre capacité à trouver des solutions politiques. Afin de favoriser les conditions du retour à la paix, le Conseil confie

aux opérations de maintien de la paix des missions essentielles : le soutien aux processus politiques, la protection des civils, la facilitation de l'aide humanitaire, la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités de l'État. Mais une chose est claire : seuls des règlements politiques permettent d'aller vers une paix durable après le départ des opérations de paix. La mobilisation de tous est nécessaire à cette fin : membres du Conseil, État hôte, États impliqués dans les processus de paix et pays voisins. Il est indispensable que le Conseil soit uni autour d'un objectif politique clair, et dans son soutien aux opérations de maintien de la paix dans la mise en œuvre de leur mandat. C'est le plus sûr moyen de s'assurer que les engagements pris dans un processus de paix soient respectés.

La coopération entre l'État hôte et l'Organisation des Nations Unies est essentielle. Les exemples de réussite ne manquent pas. Je pense aux missions des Nations Unies au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, pays qui siègent actuellement au sein du Conseil. Les ensembles régionaux et sous-régionaux, ainsi que les États voisins, jouent également un rôle clef. La bonne articulation avec les autres moyens d'action de l'ONU est indispensable. Cette centralité des stratégies politiques doit être au cœur de nos efforts. Nous souhaitons que le Nouvel Agenda pour la paix puisse renforcer notre action collective dans ce sens.

Dans le même temps, les opérations de maintien de la paix doivent s'adapter aux nouveaux défis et à chaque contexte. C'est dans ce sens que la France soutient l'initiative Action pour le maintien de la paix et sa stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus. Ce soutien s'est traduit par l'allocation de 7 millions d'euros au cours des deux dernières années. La France promeut une vision ambitieuse du maintien de la paix. Notre objectif est d'appuyer l'ONU pour faire face aux nouveaux défis, en particulier en matière de lutte contre les manipulations de l'information et de communication stratégique des opérations, de transformation numérique, ainsi que de formation au maintien de la paix, par exemple pour la lutte contre les engins explosifs improvisés. Nous apporterons un soutien de plus d'un million d'euros pour les quatre prochaines années au secteur de la recherche stratégique. La France déploie par ailleurs près de 700 hommes dans les opérations de maintien de la paix, la plupart au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

La place des femmes fait partie intégrante de notre ambition. La France met ainsi en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à travers un plan national d'action pour la période 2021-2025. Je tiens à saluer l'engagement des pays fournisseurs de contingents

et de personnel de police pour améliorer l'impact du maintien de la paix. Je salue la mémoire de celles et ceux qui ont fait l'ultime sacrifice dans cette noble mission.

La dynamique lancée par le Nouvel Agenda pour la paix doit se poursuivre, afin d'encourager le Conseil à définir des mandats réalistes, axés sur des priorités politiques claires, plus inclusives et soucieuses de l'environnement. La France, qui a contribué à ces travaux, continue d'y prendre toute sa part, notamment dans la perspective du Sommet de l'avenir.

Enfin, le renforcement des partenariats est indispensable. L'adoption de la résolution 2719 (2023) relative aux opérations africaines de paix, en décembre dernier, nous offre un cadre pour le renforcement de la complémentarité entre l'ONU et l'Union africaine. La France salue les efforts menés pour établir un cadre de mise en œuvre clair. Elle y participe en 2024 à hauteur de 250 000 euros, et elle poursuivra son soutien aux travaux en cours.

Je pense aussi au partenariat avec l'Union européenne, dont les États membres déploient plus de 5 000 personnels dans les opérations de paix. L'Union européenne a alloué 1,5 milliard d'euros en soutien à la prévention des conflits et aux efforts de sécurité en Afrique sub-saharienne pour la période 2021-2027. La France continuera d'appuyer l'ensemble de ces efforts.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé. J'ai écouté attentivement les déclarations des deux autres intervenants.

À l'heure actuelle, la situation internationale et régionale en matière de sécurité évolue radicalement et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent à un tournant décisif. Il est impératif que le Conseil de sécurité prenne toute la mesure de cette nouvelle situation et de nouveaux défis, qu'il fasse le point sur les enseignements tirés de l'expérience et qu'il ajuste en temps utile l'orientation des opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur quatre points.

Premièrement, les trois principes du maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat, ont été élaborés au cours de nombreuses années de pratique, sur la base d'enseignements parfois douloureux. Ils doivent continuer à guider notre action à long terme. Bon nombre de défis auxquels les opérations de maintien de la paix sont confrontées actuellement sont liés au fait que les missions

s'écartent de ces principes s'agissant de leurs mandats et de leur fonctionnement. Dans le cadre du débat en cours sur la transformation et la revitalisation des opérations de maintien de la paix, il importe de réaffirmer l'importance du respect de ces trois principes du maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix ne doivent pas s'immiscer dans les affaires intérieures des pays concernés et ne doivent pas être impliquées en tant que partie dans les différends et les conflits.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix, une initiative des Nations Unies, ont connu de nombreuses réussites au cours des décennies. Toutefois, nous devons reconnaître qu'elles ne sont pas une panacée. Des conditions de base sont nécessaires pour le déploiement et le succès des opérations de maintien de la paix. Avant tout, il faut un processus politique crédible et tourné vers l'avenir. En d'autres termes, il doit y avoir une paix à maintenir. L'affirmation du Secrétaire général, dans le Nouvel Agenda pour la paix, selon laquelle les opérations de paix doivent être déployées sur la base et à l'appui d'un processus politique clairement défini, devrait constituer une orientation importante pour la transformation du maintien de la paix. Il n'est pas réaliste d'attendre des opérations de maintien de la paix qu'elles soient des super héros capables de sauver la mise. Il est encore plus irresponsable de leur demander de prendre le contrôle de la situation. Je voudrais rappeler en particulier que l'ONU a déployé à plusieurs reprises des opérations de maintien de la paix en Haïti, mais qu'aucune d'entre elles ne s'est avérée efficace. Nous devrions tirer pleinement les leçons de cette expérience au lieu de la répéter. Il est clair qu'en Haïti, les conditions pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas actuellement réunies.

Troisièmement, les missions de maintien de la paix doivent avoir un mandat de base en faveur de la stabilité générale. Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix déployées en réponse à des conflits doivent appuyer, et non remplacer, les efforts autonomes du pays hôte. Leur mandat principal doit refléter les réalités sur le terrain et être aligné sur les priorités du pays hôte, et non sur les priorités politiques ou même les objectifs politiquement corrects d'autres acteurs. Le Conseil doit éviter d'élargir le mandat des missions à chaque renouvellement, car cela ne peut que conduire à des mandats beaucoup trop vastes et pas assez ciblés, ce qui rend leur mise en œuvre difficile. Le maintien à long terme d'une mission n'est pas une fin en soi. Sa présence peut créer de nouveaux défis et problèmes pour la mission. Une fois la situation stabilisée, le Conseil de sécurité doit rapidement formuler

une stratégie de sortie claire et réalisable pour la mission, afin d'assurer une transition harmonieuse et ordonnée des tâches pertinentes au Gouvernement du pays concerné et à d'autres organismes des Nations Unies.

Quatrièmement, sur la base des trois points que je viens d'évoquer, je souhaite insister sur la nécessité d'améliorer globalement la performance des opérations de maintien de la paix. Par performance, j'entends non seulement les compétences et le travail de chaque soldat de la paix, mais aussi la qualité et l'efficacité globales de la mission dans son ensemble. La mission doit entretenir une bonne coopération avec le pays concerné. En gagnant l'adhésion du Gouvernement et de la population, elle peut aider le pays à s'engager progressivement sur la voie d'une paix et d'une sécurité pérennes et d'un développement durable. Les chefs de mission doivent jouer un rôle de chef de file en veillant au maintien du moral et au respect de la discipline au sein de l'ensemble du personnel de la mission. Compte tenu des risques croissants pour la sécurité des soldats de la paix, le système des Nations Unies dans son ensemble doit améliorer son mécanisme d'intervention en cas d'urgence et s'employer à réduire au minimum les pertes humaines.

Il convient de rappeler que les contributions au maintien de la paix représentent les deux tiers du budget statutaire total de l'Organisation. Cela exige une discipline financière rigoureuse dans tous les aspects des opérations de maintien de la paix, de la prise de décision à la mise en œuvre, afin d'éliminer les gaspillages. Il est nécessaire d'élargir les canaux d'approvisionnement en matériel de maintien de la paix afin d'améliorer le rapport coût-efficacité. Si les conditions le permettent, les missions de maintien de la paix doivent se concentrer sur leur effet social sur le terrain et s'efforcer de laisser un « héritage bleu » même après leur départ.

L'amélioration de la capacité de l'Afrique à maintenir la paix et la stabilité par elle-même et le renforcement du soutien aux accords régionaux en Afrique sont des orientations importantes de la transformation des Nations Unies en matière de maintien de la paix. La Chine appuie la fourniture d'un soutien financier adéquat, prévisible et durable aux opérations de paix menées par l'Union africaine. Nous attendons avec intérêt que les dispositions-cadres énoncées dans la résolution 2719 (2023) soient mises en œuvre rapidement. La semaine dernière, le sommet du Forum sur la coopération sino-africaine s'est tenu avec succès à Beijing. Les relations entre la Chine et l'Afrique sont désormais celles d'une communauté sino-africaine qui, quelles que soient les circonstances,

partage un avenir commun en cette ère nouvelle. Au cours des trois prochaines années, la Chine travaillera avec l'Afrique à la mise en œuvre de 10 initiatives de partenariat en vue d'unir leurs efforts pour faire progresser la modernisation de la Chine et de l'Afrique, dont l'initiative de partenariat pour la sécurité commune. La Chine prendra des mesures pour aider les pays africains à se doter de capacités militaires et de défense nationale, formera du personnel militaire national et des agents des services de détection et de répression africains et prendra des mesures pour aider l'Afrique à se débarrasser des mines terrestres. La Chine sera toujours là pour l'Afrique, en tant que bon partenaire, travaillant côte à côte au service d'un développement de qualité et d'une plus grande sécurité.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Slovénie de l'organisation de cet important débat et nos orateurs de leurs interventions.

Ce débat intervient à un moment où le maintien de la paix est mis à très rude épreuve. Ces difficultés tiennent au délitement sans précédent du soutien politique dont les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont traditionnellement bénéficié. Les divisions inutiles au sein du Conseil de sécurité ont affaibli le soutien au maintien de la paix, la capacité des missions à mettre en œuvre leur mandat de manière efficace, la confiance et l'appui des gouvernements hôtes et des parties à un conflit envers l'ONU, ainsi que la capacité des civils à récolter les fruits de la paix. De nombreux gouvernements hôtes, avec le soutien de certains membres du Conseil de sécurité, ont politisé les mandats, choisissant certaines tâches et en sapant d'autres qui bénéficient d'un soutien de longue date, notamment celles liées aux droits humains. En conséquence, les mandats reflètent moins fidèlement le conflit et y répondent moins bien, et la déception grandit.

Le Conseil a été confronté à des moments de profonde division à de nombreuses reprises au cours de son histoire. Pourtant, même dans ces périodes difficiles, le maintien de la paix a été un domaine dans lequel nous avons pu faire front commun et coopérer pour répondre à certaines des menaces les plus préoccupantes pour la paix et la sécurité internationales. Dans cet esprit, les États-Unis continuent de chercher des moyens de renforcer et d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de consolider notre soutien collectif à cet outil vital. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui ont perdu confiance en elles. Les États-Unis estiment que nous devons améliorer les modèles de maintien de la paix dont nous disposons aujourd'hui tout en élargissant la gamme d'options afin de garantir que la réponse

est bien adaptée à la dynamique des conflits et aux environnements politiques. Nous devons également veiller à préserver le savoir-faire et les cadres institutionnels relatifs au maintien de la paix des Nations Unies.

Le maintien de la paix multidimensionnel s'est avéré efficace pour atteindre des objectifs difficiles : protéger les civils, appuyer les accords de paix, renforcer les capacités des gouvernements hôtes responsables et prévenir la reprise des conflits. Nous continuons à croire en cet outil et nous continuerons à soutenir les missions multidimensionnelles actuelles et nouvelles, le cas échéant. Dans le même temps, nous devons également envisager d'autres modèles qui pourraient s'avérer nécessaires dans différents scénarios. Dans certains cas, un mandat plus ciblé, axé sur un ensemble d'objectifs plus spécifiques et plus limités, peut être mieux adapté au contexte et mieux à même d'obtenir un large soutien de la part du Conseil. Dans d'autres, il peut être plus approprié et plus efficace que l'Union africaine ou une organisation régionale dirige la réponse, et avec l'adoption historique de la résolution 2719 (2023), nous disposons désormais d'un mécanisme permettant à l'ONU d'appuyer les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil.

Alors que nous envisageons de nouveaux modèles et examinons la gamme d'outils, nous devons continuer à nous concentrer sur les facteurs clés qui sont importants pour le succès et l'intégrité des missions de maintien de la paix des Nations Unies, anciennes et nouvelles.

Premièrement, nous devons rester attachés aux principes fondamentaux du maintien de la paix, notamment l'impartialité. Les missions des Nations Unies ne sont pas des prestataires de services pour les gouvernements hôtes. Ce sont des acteurs impartiaux qui ont pour mandat de contrer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, quelle que soit la source de ces menaces.

Deuxièmement, les missions doivent être libres de toute entrave afin d'exécuter efficacement leur mandat et d'assurer la sécurité de leur propre personnel. Lorsque les forces de maintien de la paix rencontrent des obstacles ou des restrictions d'accès, le Conseil a le devoir d'agir rapidement pour soutenir la mission et assurer son libre fonctionnement conformément à l'accord sur le statut des forces.

Enfin, nous devons toujours garder à l'esprit que les missions existent pour servir les populations et pour créer un environnement plus sûr et plus sécurisé pour les civils dont la vie est déchirée par un conflit. Les civils attendent des soldats de la paix qu'ils les protègent de la violence. Nous avons appris cette leçon à nos dépens, après les

tragédies du Rwanda et de Srebrenica. Que ce soit dans les modèles actuels ou dans les nouveaux modèles, la protection des civils et la création d'un environnement plus pacifique et plus sûr pour eux doivent être au cœur du maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix créent également un espace pour des solutions politiques durables, ce qui nécessite une véritable inclusion des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau que le maintien de la paix des Nations Unies est un outil inestimable qui, depuis longtemps, répond efficacement aux besoins de prévention et d'atténuation des conflits. Les États-Unis se réjouissent de travailler avec les autres membres du Conseil pour protéger et renforcer cet outil extraordinaire.

M. Yamanaka (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, M^{me} Comfort Ero et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de leurs exposés respectifs.

Les opérations de maintien de la paix restent l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, mais elles se heurtent aujourd'hui à des défis de plus en plus complexes. Le Japon estime que les opérations de maintien de la paix sont plus performantes lorsqu'il existe une volonté forte et collective de la part de tous les acteurs, y compris les États Membres, le Conseil de sécurité, les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les organisations régionales, les contributeurs financiers, le Secrétariat et les missions. Le Conseil de sécurité, en particulier, joue un rôle essentiel dans l'élaboration d'une stratégie politique active et cohérente, qui est indispensable à l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Dans le but de maintenir, voire d'améliorer, la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être réalistes et réalisables, et assortis d'un objectif stratégique clair. Dans ce sens, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les mandats de maintien de la paix intègrent les besoins et attentes des gouvernements hôtes et de leurs populations, et respectent les objectifs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous appelons également le Conseil à entretenir des échanges nourris avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et avec les missions sur le terrain, afin de comprendre leurs capacités et leurs difficultés.

Deuxièmement, pour instaurer une paix durable, le Conseil de sécurité doit adopter une démarche horizontale qui tienne compte non seulement du maintien de la paix dont s'acquittent les contingents et le personnel de police, mais aussi de la consolidation de la paix et de la prévention. Durant le débat public organisé sous la présidence japonaise en mars (voir S/PV.9574), nombre d'États Membres ont insisté sur le rôle important que joue le Conseil pour prévenir l'éclatement et la résurgence des conflits, et sur la nécessité de remédier aux causes profondes des conflits via une approche globale englobant les aspects liés à la paix, à l'aide humanitaire et au développement. Ils ont également souligné que le Conseil doit accorder davantage d'attention aux personnes issues des communautés locales, notamment les femmes et les jeunes, s'il veut que leur société soit résiliente et durable.

À cet égard, le Conseil doit veiller à ce que les opérations de paix élaborent des stratégies de sortie et des plans de transition viables le plus tôt possible, en étroite coordination avec les pays hôtes et les équipes de pays des Nations Unies. Au Siège de l'ONU, le Japon continue d'inciter le Conseil à mieux exploiter le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix afin d'intégrer une perspective de prévention dans ses travaux, y compris dans les mandats des opérations de paix.

Troisièmement, la sûreté et la sécurité des Casques bleus doivent être une priorité. Les missions de maintien de la paix ne peuvent exécuter pleinement leur mandat que lorsqu'elles peuvent opérer en toute sécurité et avec le ferme appui des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Dans le but d'atténuer les risques encourus par les soldats de la paix, le Japon appuie toujours les efforts déployés par l'ONU pour mettre au point et dispenser des programmes de formation portant sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, l'utilité du renseignement pour le maintien de la paix dans la lutte contre la désinformation et la désinformation, ou encore les capacités médicales. À cet égard, le Japon prévoit de coorganiser en décembre, avec l'Uruguay, la réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix programmée en 2025, afin de creuser les discussions menées à l'international sur la formation et le partenariat.

Le rôle des organisations régionales, en particulier l'Union africaine, est d'autant plus crucial dans le contexte du maintien de la paix des Nations Unies. Il importe donc de renforcer les capacités de leurs personnels. À cet égard, le Japon entend, via le programme de partenariat triangulaire de l'ONU, appuyer le renforcement des capacités du personnel des opérations de soutien de la paix menées par l'Union africaine.

Réunir ces conditions permettra de resserrer l'unité entre toutes les parties prenantes, ce qui se traduira par un robuste soutien politique à des opérations de paix efficaces. Le Japon renouvelle son attachement constant aux efforts collectifs visant à renforcer le maintien de la paix des Nations Unies, notamment ceux liés à l'initiative Action pour le maintien de la paix.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. La Sierra Leone félicite les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et tous les soldats de la paix, et rend hommage aux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime, ainsi qu'à leurs pays. Je remercie de leurs exposés très utiles le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, M^{me} Comfort Ero et le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini.

En mai, à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, le Secrétaire général nous a rappelé deux vérités importantes : d'une, la paix est l'idéal absolu de l'humanité ; et, de deux, concrétiser cet idéal demande beaucoup de travail. Assurément, à regarder le monde au fil du siècle, on constate que la paix et la sécurité et le règlement pacifique des différends, tels qu'envisagés dans l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, sont rares. Il s'agit néanmoins d'un idéal auquel il vaut la peine d'aspirer, d'où l'importance cruciale que revêtent le mandat du Conseil de sécurité et les outils qui permettent de l'atteindre, notamment le maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont beau être une pierre angulaire des efforts consentis pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde, la dynamique des conflits ces dernières décennies a engendré pour ces opérations toute une gamme de difficultés qui ont contraint les missions traditionnelles, mandatées pour accompagner les cessez-le-feu et accords de paix interétatiques, à évoluer sensiblement. Désormais, les opérations de paix se consacrent aussi aux conflits intra-étatiques, à la fragilité des institutions, à des scénarios impliquant un recours asymétrique à la force, à l'asymétrie de l'accès aux ressources et de leur répartition, ainsi qu'aux menaces issues de groupes extrémistes violents non étatiques. L'essor des opérations de paix multidimensionnelles ces dernières années reflète cette évolution, l'ONU ayant progressivement étendu son rôle pour inclure l'édification de l'État, la stabilisation, la protection des civils, la surveillance des droits humains, le renforcement des capacités institutionnelles et un emploi robuste de la force. C'est une tendance qui tient aussi compte des facteurs multidimensionnels du conflit et de la nécessité de s'attaquer tant à ses causes profondes qu'aux forces qui le perpétuent.

Aujourd'hui, les dynamiques des conflits et de la géopolitique pourraient exiger que la conception et la mise en œuvre actuelles et futures des opérations de paix évoluent de nouveau, si l'ONU veut conserver sa pertinence et son efficacité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. S'agissant de renforcer le maintien de la paix des Nations Unies, et dans une perspective d'avenir, la Sierra Leone souhaite mettre l'accent sur les trois points suivants.

Premièrement, nous avons conscience que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont indispensables à la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales. L'expérience humaine continue, hélas, d'être marquée par la concurrence et le conflit, et la réalité est que, depuis les années 1900, 268 guerres ont éclaté, dont deux Guerres mondiales, des guerres régionales et des guerres civiles. Depuis 1948, 72 opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été déployées dans le monde entier, avec pour mission de prévenir et de gérer des conflits violents tant entre des États qu'en leur sein, et d'aider les acteurs nationaux à protéger et à consolider la paix à l'issue du conflit.

Comme l'a déclaré un jour le Secrétaire général adjoint Lacroix, il y a une corrélation positive entre la présence d'une opération de maintien de la paix et la baisse du niveau de violence dans une zone de conflit, et des éléments indiscutables permettent de conclure que la présence d'une force de Casques bleus « non seulement contribue à faire cesser un conflit, mais est plus efficace que n'importe quel autre moyen connu des experts ». Une abondance d'éléments montre que les opérations de paix des Nations Unies créent des possibilités de dialogue et de règlement durable, ce qui a pour effet de réduire l'incidence de la récurrence des conflits. Les missions de maintien de la paix mandatées par le Conseil continuent d'incarner, pour des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, l'espoir et l'action entreprise pour rétablir la paix, l'ordre et la dignité humaine.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix doivent être guidées par des mandats et des stratégies clairs. Dans un monde où la polarisation s'accroît, où la concurrence pour les ressources s'intensifie, où les alliances géopolitiques sont instables, où les armes de guerre sont plus destructrices et où le multilatéralisme est gravement menacé, maintenir la paix exige de définir clairement les règles et modèles du dialogue, de la coopération et de la collaboration entre États Membres, en particulier s'agissant de régler les conflits. Les opérations de maintien de la paix déployées par l'ONU doivent

être des outils politiques stratégiques s'inscrivant dans un arsenal de stratégies aux fins du règlement des conflits et de l'édification des États.

Les opérations de maintien de la paix ne sont pas une fin en soi mais doivent être créées sur fond d'évaluation pertinente et minutieuse d'une situation de conflit, et dans le but exprès d'appuyer un accord de paix entre les parties en conflit. Le règlement d'un conflit et l'instauration d'une paix durable doivent être des objectifs clairement articulés par le Conseil de sécurité dans ses décisions et nos déclarations. Il peut initialement y avoir des divergences d'opinion quant à la nécessité ou la portée du maintien de la paix, mais la décision finale de déployer une opération de maintien de la paix doit être fondée sur un attachement aux principes primordiaux que sont l'instauration de la paix et de la dignité humaine, le respect de l'égalité souveraine et la coopération dans la situation de conflit concernée, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Toute démarche novatrice visant à adapter les opérations de maintien de la paix pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain doit toujours reposer sur le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et sur la défense des droits humains. Le Nouvel Agenda pour la paix note que « [s]ans les normes fondamentales inscrites dans la Charte [...] les relations internationales pourraient dégénérer en chaos » et, ce faisant, souligne qu'il importe de préserver les mesures collectives légitimes autorisées par le Conseil de sécurité.

La volonté politique des États Membres, en particulier des membres du Conseil, est primordiale pour asseoir la légitimité et garantir le succès des opérations de maintien de la paix. L'appui des États Membres demeure indispensable, au même titre qu'un mandat clair qui définit les contours de l'opération afin de garantir le même niveau d'acceptation et d'engagement pendant toute la durée d'une mission de maintien de la paix.

Pour en venir à mon troisième point, la complexité multidimensionnelle des causes et de la nature des conflits exige des modèles de mission plus axés sur l'adaptation et l'être humain, qui soient à même de répondre efficacement à des crises complexes et à des situations changeantes. Tout en reconnaissant que les exigences imposées aux opérations de maintien de la paix ne cessent de croître, l'ONU a dû s'adapter et répondre aux besoins concrets qui se posent dans les situations de conflit, ce qui s'est traduit par un élargissement de la portée des opérations afin d'y inclure des questions telles que la protection des civils, les violences sexuelles fondées sur le genre, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et la justice transitionnelle.

La prise en compte et l'institutionnalisation de ces mandats des missions, dans toute leur diversité, exigent un engagement renouvelé en faveur d'un partenariat dynamique entre les États Membres et l'administration des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui tienne compte des capacités requises pour faire face à l'ampleur et à la complexité des opérations. Les partenariats avec les mécanismes régionaux de maintien de la paix demeurent essentiels, et la Sierra Leone continue de saluer l'importance de la résolution 2719 (2023), sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Il est également impératif de mettre en place des formules de partenariat novatrices, telles que celles approuvées par le Conseil de sécurité dans la résolution 2699 (2023), qui établit le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, et dans la résolution 2746 (2024), qui autorise l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo.

Les partenariats établis dans le cadre des opérations de maintien de la paix avec les pays hôtes doivent couvrir l'ensemble du processus d'approbation, qui englobe la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en commun. Étant donné que les processus de paix et de sécurité doivent être contrôlés et dirigés au niveau national, une opération de maintien de la paix fructueuse doit s'accompagner d'un renforcement des capacités de protection des gouvernements nationaux, y compris grâce à l'état de droit, à la réforme du secteur de la sécurité et à des processus politiques inclusifs. La mise en place de partenariats efficaces avec les autorités locales et nationales est particulièrement importante pour garantir le succès des interventions qui visent à assurer une protection physique et à prévenir les attaques contre les civils au moyen de patrouilles actives, de systèmes d'alerte rapide, de réseaux d'alerte locale et de systèmes d'information du public et de signalement.

Je conclurai en soulignant l'importance de la prévention et de la consolidation de la paix en tant qu'éléments clés pour améliorer l'architecture mondiale de paix et de sécurité. Nous devons plaider en faveur d'actions préventives volontaristes dans tous les contextes de développement, de sorte que nos institutions, systèmes et processus sociaux, économiques et politiques soient en mesure de répondre aux besoins des populations. Pour adapter le maintien de la paix des Nations Unies de manière à relever les défis d'aujourd'hui et de demain, nous devons élargir nos attentes et nos outils afin de ne pas nous contenter de mettre un terme aux guerres, mais plutôt d'empêcher qu'elles ne se produisent et ne se reproduisent.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants, le Secrétaire général adjoint Lacroix, M^{me} Comfort Ero et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, de leurs exposés éclairants.

Nous sommes réunis aujourd'hui à un moment critique pour la paix et la sécurité internationales, car, alors que nous nous penchons sur l'état actuel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le monde n'est pas en paix, et pour beaucoup, il n'y a pas de sécurité. L'ONU a été créée afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre, et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues l'un des principaux outils permettant d'atteindre cet objectif. Elles restent la pierre angulaire des efforts que nous déployons collectivement pour prévenir, stabiliser et régler les conflits de manière pacifique. Toutefois, face à l'évolution de la nature des conflits, marquée par des facteurs internes, géopolitiques et transnationaux complexes, nous devons adapter en permanence nos stratégies et nos outils de maintien de la paix.

Dans le cadre des 11 missions en cours, les soldats de la paix continuent d'intervenir dans certains des environnements les plus difficiles, apportant un appui indispensable aux populations touchées par un conflit. Les rapports du Secrétaire général, qui couvrent l'ensemble des situations de conflit, soulignent de plus en plus la nécessité de renforcer la protection des civils, de mieux faire appliquer le principe de responsabilité et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Bien que des progrès notables aient été accomplis, il reste des défis à relever. La menace croissante du terrorisme, les menaces explicites que les groupes armés font peser sur les soldats de la paix et les effets des changements climatiques sont autant de facteurs qui exercent une pression supplémentaire sur nos efforts de maintien de la paix. À ces difficultés s'ajoutent des menaces de plus en plus graves qui pèsent sur la vie de nos soldats de la paix, des obstacles de plus en plus importants qui entravent l'exécution de leur mandat, y compris des mesures bureaucratiques lourdes, et un appui de plus en plus ténu des pays hôtes. Ces difficultés exigent une attention urgente de notre part.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, fondé sur la confiance, la solidarité et l'universalité, souligne qu'il est nécessaire d'envisager le maintien de la paix selon une approche globale, qui intègre la prévention des conflits, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix, afin de créer une voie durable vers la paix et la sécurité. Il est désormais temps pour nous de mettre en pratique les enseignements tirés.

D'une certaine manière, nous avons déjà commencé à mettre à jour notre approche du maintien de la paix. À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 2719 (2023), qui constitue une avancée décisive vers l'autonomisation des organisations régionales et l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix grâce au renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous devons à présent mettre en œuvre la résolution 2719 (2023). De même, l'approbation par le Conseil de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dirigée par le Kenya, représente une autre approche, qui vise à stabiliser la situation en matière de sécurité afin de permettre au processus politique facilité par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) d'aller de l'avant.

Il convient toutefois de souligner que, si les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et la CARICOM jouent un rôle crucial dans leur région, cela ne dispense en aucun cas le Conseil de sécurité de la responsabilité principale qui lui incombe d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans la perspective du Sommet de l'avenir et de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix prévue pour 2025, et s'agissant de l'avenir du maintien de la paix, je souhaiterais formuler quelques suggestions.

Premièrement, une opération de maintien de la paix est couronnée de succès lorsqu'une solution politique durable est trouvée dans le cadre du processus qui a présidé à la création de l'opération et dès lors que cette dernière n'est plus nécessaire. C'est pourquoi nous devons faire davantage pour que les parties à un conflit s'accordent sur des solutions politiques et les mettent en œuvre. Pour ce faire, le Conseil se doit d'être uni, comme l'ont souligné nos intervenants.

Deuxièmement, nous devons renforcer les capacités des opérations de paix en intensifiant la formation, en modernisant le matériel et en améliorant la planification stratégique. En outre, les principes de transparence et de responsabilité doivent rester au premier plan de nos mandats de maintien de la paix.

Troisièmement, alors que nous sommes aux prises avec un paysage de menaces en pleine mutation et que nous envisageons des réorientations sur le plan politique ou opérationnel, nous devons veiller au maintien des normes de conduite les plus strictes et au respect des droits humains, du droit international et du droit international humanitaire, qui doivent demeurer un pilier central des opérations de paix. Garantir la sécurité et le bien-être des civils doit rester une priorité dans tous nos efforts.

Quatrièmement, lorsque nous planifions des opérations de paix, nous devons tenir compte des effets des

changements climatiques, car ils peuvent agir comme des multiplicateurs de menace, exacerber les vulnérabilités et aggraver les griefs existants.

Enfin, le maintien de la paix doit être inclusif et permettre la participation pleine et égale des femmes à tous les échelons de commandement, à toutes les phases des opérations et de la planification et à tous les processus de prise de décisions. Il s'agit véritablement d'un ingrédient indispensable à une paix durable. Nous devons également renforcer la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, et veiller à ce que les jeunes jouent un rôle clef dans les efforts de prévention et de règlement des conflits.

Pour terminer, nous saluons les nombreux soldats de la paix dans le monde et ceux qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix. Je réaffirme la ferme volonté du Guyana de collaborer avec toutes les parties prenantes pour renforcer les cadres de maintien de la paix.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs précieux exposés M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M^{me} Comfort Ero, Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group, et M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Président et Directeur général de l'International Peace Institute.

Étant donné que mon pays contribue aux opérations de maintien de la paix dans quatre pays et que nous sommes à quelques semaines de l'adoption du Pacte pour l'avenir, qui énonce des engagements clefs pour adapter les opérations de paix aux défis d'aujourd'hui, ce débat revêt une importance particulière. Je voudrais donc souligner quelques éléments clefs pour garantir la mobilisation de l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Premièrement, il est primordial de parvenir à une coordination efficace entre les acteurs participant aux missions de paix afin de soutenir une stratégie politique inclusive qui s'attaque aux causes profondes des conflits. Un dialogue ouvert avec les pays hôtes sur les stratégies des mandats, ainsi que la prise en compte de leurs progrès au moyen de données et d'indicateurs dans les rapports au Conseil de sécurité, permettraient de garantir que ces mandats sont efficaces et adaptés aux contextes locaux, mais surtout à l'évolution des circonstances. La coordination entre les parties prenantes est indispensable au succès des missions. C'est pourquoi l'initiative Action pour le maintien de la paix et sa stratégie de mise en œuvre, Action pour le maintien de la paix Plus, que l'Équateur soutient, jouent un rôle fondamental.

Deuxièmement, les mandats doivent être clairs, avec des priorités bien définies, réalisables et adaptés aux réalités sur le terrain. Cette approche est capitale pour fixer des objectifs stratégiques et hiérarchiser les tâches des missions, et le Conseil de sécurité joue un rôle de premier plan à cet égard.

Troisièmement, un financement adéquat et durable est un pilier fondamental et indispensable, non seulement pour les missions de paix des Nations Unies, mais aussi pour les efforts complémentaires. À cet égard, je souligne le rôle moteur joué par les trois membres africains du Conseil de sécurité, le Gabon, le Ghana et le Mozambique à l'époque, dans l'adoption de la résolution 2719 (2023) en décembre 2023, alors que l'Équateur présidait le Conseil de sécurité. Cette résolution définit un cadre pour le financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, ainsi que d'autres cadres réglementaires. Il est indispensable de renforcer les opérations des organisations régionales et sous-régionales pour assurer une réponse coordonnée. Des initiatives comme la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, sous la direction exemplaire du Kenya, avec la participation de la Communauté des Caraïbes, et autorisée par la résolution 2699 (2023), doivent disposer de mécanismes de coordination avec les missions des Nations Unies sur le terrain, et leur mandat doit être adapté en conséquence.

Quatrièmement, les missions de maintien de la paix doivent commencer à planifier la transition avec les pays hôtes, les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs nationaux concernés dès les premiers stades de leurs opérations. Une planification précoce facilite des transitions ordonnées et durables, en garantissant le renforcement des capacités locales et le transfert des responsabilités.

Enfin, je voudrais souligner l'importance des communications stratégiques. Il faut mettre en lumière les succès, gérer les attentes et lutter contre la désinformation et les discours de haine. Une communication efficace est nécessaire pour que la coordination entre tous les acteurs devienne une réalité.

Pour terminer, les opérations de maintien de la paix sont des instruments et des outils en constante évolution, et elles doivent progresser selon un processus continu d'amélioration. Nous sommes convaincus qu'il est possible de tirer les enseignements des erreurs du passé et de relever tous les défis à venir.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix,

M. Jean-Pierre Lacroix, de la Présidente et Directrice générale de l'International Crisis Group, M^{me} Comfort Ero, et du Président et Directeur général de l'International Peace Institute, M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseïn. Nous tenons à les remercier de nous avoir fait part de leur point de vue.

Les opérations de maintien de la paix, qui sont l'un des principaux outils de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité, ont des conséquences directes sur la vie de millions de personnes depuis des décennies. Elles suscitent de grands espoirs, car elles sont conçues pour régler les problèmes immédiats et faciliter le règlement des crises à long terme. La nature changeante et les spécificités des conflits ainsi que des conditions dangereuses, souvent exacerbées par la situation humanitaire et socio-économique désastreuse sur le terrain, exigent clairement que les mécanismes de maintien de la paix s'adaptent. C'est pourquoi les États Membres et le Secrétariat de l'ONU se concentrent sur des questions liées à l'avenir du maintien de la paix et aux moyens de le transformer pour qu'il réponde au mieux aux défis d'aujourd'hui, et se penchent sur les moyens de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et d'assurer la sécurité des Casques bleus et du personnel civil.

Quelles que soient les transformations apportées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, elles devront reposer sur le respect inconditionnel de la souveraineté des pays hôtes, le strict respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour la défense du mandat.

Un autre élément crucial du maintien de la paix et de la sécurité est la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes. Nous sommes favorables au développement d'une telle coopération sur la base de la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VIII. Nous sommes convaincus que les organisations d'intégration régionale, et en premier lieu l'Union africaine, ont une connaissance de première main des problèmes de leurs membres, et peuvent donc jouer un rôle important en aidant les États à concrétiser leurs aspirations à assurer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens.

Nous sommes favorables au développement progressif de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et les organisations sous-régionales sur la base du principe des solutions africaines aux problèmes africains. En outre, nous pensons que la clef du succès des opérations africaines réside dans une évaluation franche par les pays de la région

des menaces existantes, en vue de trouver les moyens d'y faire face, ainsi que dans leur volonté d'assumer les risques liés à la réponse aux défis à la paix et à la sécurité. Il importe également que les pays africains aient toujours une marge de manœuvre suffisante pour prendre leurs propres décisions sur la manière de contrer les menaces, indépendamment de l'aide financière qu'ils reçoivent de la part d'acteurs extérieurs. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons appuyé la résolution sur le financement des opérations africaines de maintien de la paix.

Nous pensons que l'efficacité de l'action des missions de maintien de la paix réside avant tout dans l'établissement des conditions nécessaires à un dialogue direct entre les parties à un conflit en vue de parvenir à un règlement politique. Pour ce faire, les missions doivent s'attacher à trouver un accord sur les causes profondes des crises. Il est difficile d'atteindre un objectif si l'objectif lui-même n'a pas été défini. Malheureusement, dans certaines situations, les opinions sur ces questions diffèrent considérablement, non seulement entre les parties au conflit, mais également entre les principaux acteurs régionaux et extérieurs, ainsi qu'au sein du Conseil de sécurité. En l'absence d'unité au sein du Conseil, il est difficile de s'entendre sur un mandat clair et réaliste, de gagner la confiance du pays hôte et d'assurer un appui efficace aux efforts régionaux.

L'absence d'objectifs clairs et réalisables pour les missions de maintien de la paix rend également plus difficile l'obtention de résultats concrets en matière d'amélioration de l'efficacité des missions. Nous estimons qu'il est nécessaire de réduire les tâches secondaires et hors mandat des soldats de la paix, en particulier celles liées aux droits humains, à l'égalité des sexes et aux questions climatiques, qui les détournent de leurs fonctions principales et nécessitent un financement considérable.

Lors de l'élaboration des mandats des opérations de maintien de la paix, il est fondamental de prendre en compte les points de vue et les besoins des pays hôtes. La coopération entre la mission de maintien de la paix, le Secrétariat et le gouvernement du pays hôte, ainsi que le respect inconditionnel des intérêts légitimes du pays hôte, doivent également être prioritaires. Après tout, une coopération constructive avec les pays hôtes est une condition préalable à la mise en œuvre réussie des mandats de maintien de la paix. Néanmoins, c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, d'éliminer les causes profondes de la crise et d'assurer le relèvement postconflit.

Il convient de rappeler que régler une crise interne à un pays est un processus complexe, laborieux et, souvent, de longue haleine, qui doit avoir un caractère national

et prendre en compte les intérêts de tous les groupes de population. Il n'existe pas de formule passe-partout. Il faut donc chercher la recette qui est spécifiquement adaptée aux particularités sociales, culturelles, civilisationnelles et historiques de la société concernée. Seul le Gouvernement de l'État hôte est à même de garantir un contrat social durable de ce type. Et le rôle de la communauté internationale est ici d'apporter l'appui politique idoine, de partager son expérience et de fournir une assistance humanitaire et économique.

Ne pas tenir compte des priorités et intérêts de l'État hôte et de sa population civile ne mènerait à rien d'autre qu'une détérioration des relations. Le problème de la montée en puissance de la désinformation et de la mésinformation concernant l'ONU, dont diverses instances de l'Organisation ont débattu si activement récemment, est étroitement lié à cette question. C'est un problème qui requiert une démarche globale, car les critiques adressées à l'ONU ne sont pas toujours des tentatives de ternir sa réputation. Certaines de ces critiques témoignent des frustrations des États hôtes et de leurs populations et ne doivent donc pas être dédaignées. Au contraire, pour y répondre, les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent expliquer ce que leur mandat recouvre, et se rapprocher davantage des citoyens ordinaires à travers la radio, la télévision, les médias sociaux et divers projets locaux à impact rapide. Tout cela peut contribuer à nouer des échanges constructifs et empreints de confiance avec le pays hôte et, par voie de conséquence, à renforcer la crédibilité de l'ONU.

Notre pays attache une grande importance au maintien de la paix des Nations Unies. Les soldats de la paix russes sont déployés au Soudan, au Soudan du Sud, au Sahara occidental, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, à Chypre et au Moyen-Orient. La Russie compte parmi les 10 premiers contributeurs aux budgets des opérations de maintien de la paix. Les centres de formation du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie dispensent des formations de grande qualité aux soldats de la paix russes et étrangers, y compris des femmes.

Nous estimons que les grands axes de développement des activités de maintien de la paix des Nations Unies et, plus encore, leur format futur, doivent être convenus dans un format intergouvernemental. À cet égard, l'instance optimale est le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à l'Assemblée générale, où la majorité des États Membres de l'Organisation, y compris les pays fournisseurs de contingents et les États hôtes, ont la possibilité de dégager des approches communes concernant les

paramètres des activités de maintien de la paix, lesquelles doivent guider le Secrétariat et les missions sur le terrain. Seul un respect rigoureux et concret des accords et engagements convenus entre États permettra d'assurer le degré de confiance requis entre toutes les parties concernées et de contribuer ainsi à l'efficacité des missions de maintien de la paix, et à leur succès final. Nous sommes convaincus que la solidarité des États au regard des principes de fonctionnement des opérations de maintien de la paix permettra également de régler plus facilement les problèmes connexes.

En guise de conclusion, nous profitons de cette occasion pour exprimer toute notre gratitude aux contingents et aux personnels de police et civils des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour leur engagement indéfectible à accomplir chaque jour leur noble mission au péril de leur vie, dans des conditions extrêmement dangereuses et difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à trois minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Nous remercions également les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés fort utiles.

L'Égypte a conscience du rôle central que jouent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont elle a été l'un des premiers soutiens. L'Égypte a toujours compté parmi les principaux fournisseurs de contingents et de personnel de police au maintien de la paix des Nations Unies. Les tâches des opérations de maintien de la paix ont évolué au fil du temps et leurs mandats gagnent sans cesse en complexité. Elles sont confrontées à des difficultés sans précédent qui exigent d'accomplir des tâches délicates dans des environnements opérationnels non conventionnels, alors que leurs ressources ne sont pas toujours suffisantes.

La vision de l'Égypte concernant la réforme de l'architecture du maintien de la paix des Nations Unies englobe plusieurs points. Le tout premier a trait à la primauté des solutions politiques et à la nécessité de fixer aux opérations des priorités claires, réalisables et progressives, tout en prenant les mesures nécessaires pour garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Il faut également fournir

les ressources financières et en nature indispensables à une mise en œuvre logique et équitable de la résolution 2719 (2023). Il faut aussi dispenser les formations requises aux Casques bleus et continuer d'appuyer les pays hôtes en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en particulier durant les phases de transition. Enfin, il faut renforcer les partenariats liés aux processus de paix entre l'ONU et les organisations régionales, et intensifier les échanges entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, dont l'Égypte a fermement appuyé la création et continue de soutenir les travaux.

Après la clôture de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Égypte estime que le système des Nations Unies doit poursuivre les efforts constructifs lancés il y a plusieurs années pour procéder à un examen stratégique des politiques et mécanismes appliqués par l'ONU pour soutenir l'appropriation et le leadership nationaux, notamment pendant les phases de transition. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un des principaux enseignements qui permettront de renforcer les futures missions.

En effet, la communauté internationale a tiré une leçon importante : la permanence du consentement du pays hôte n'est pas assurée. C'est pourquoi l'ONU et tous les organes compétents doivent agir avec sagacité et prudence pour conserver ce consentement, en particulier lorsque la situation politique de pays en transition évolue. La MINUSMA en est peut-être le meilleur exemple, au regard des pertes importantes, en personnels et en moyens, subies par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, sur fond de disharmonie entre la Mission des Nations Unies et le pays hôte, qui a fini par se répercuter sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et sur leur capacité à se retirer en toute sécurité pour retourner dans leur pays d'origine. Nous espérons que cette dimension particulière des opérations de maintien de la paix sera abordée au cours des préparatifs de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix prévue à Berlin en mai 2025. Comme tous les Membres, l'Égypte compte sur des missions de maintien de la paix plus spécialisées et plus réactives, dotées des capacités idoines, sur le plan de la technologie et de la dissuasion, afin de parvenir à maintenir la paix, voire à l'imposer le cas échéant.

Pour terminer, je tiens à souligner le rôle important que joue le système égyptien en matière de formation au maintien de la paix. Nous avons réussi à renforcer les capacités des Casques bleus égyptiens, africains et arabes grâce au Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, qui se concentre sur la composante civile et les politiques-cadres de l'ONU, à un centre de formation au maintien de

la paix focalisé sur la composante Police, et à un centre du même type axé sur les contingents, le Centre Sadate pour le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix, en cours d'établissement au Ministère égyptien de la défense.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, s'associent à la présente déclaration.

Avant tout, je remercie la Slovénie d'avoir organisé cet important débat, et je sais gré à nos intervenants de leurs exposés éclairants. Comme beaucoup d'autres orateurs dans cette salle, nous tenons à notre tour à saisir cette occasion pour rendre hommage aux personnes qui ont consenti le sacrifice ultime au service de la paix.

En ce moment même, les conflits se multiplient dans le monde entier et les violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international sont légion. Nous le savons tous. L'instrumentalisation croissante des ressources stratégiques, l'émergence de nouveaux domaines comme le numérique, l'intelligence artificielle ou l'espace, et l'incidence toujours plus marquée des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement font peser de nouvelles menaces sur la paix et la sécurité mondiales.

Nous devons tous nous réengager à promouvoir la coopération internationale, à respecter l'ordre international fondé sur des règles et à renforcer le multilatéralisme en réseau, avec l'ONU en son centre, si nous voulons faire progresser notre action de consolidation de la paix. À ce titre, les partenariats sont un pilier indispensable des efforts de l'Union européenne pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'ONU sur les opérations de paix et la gestion des crises est un élément clef de notre coopération. Nous voulons renforcer notre partenariat stratégique en convenant d'un nouvel ensemble de priorités pour la période 2025-2027.

L'Union européenne déploie actuellement 21 missions et opérations civiles et militaires, dont certaines ont été mises en place parallèlement aux missions des Nations Unies, en se concentrant principalement sur l'Afrique, et en collaboration avec nos partenaires africains. Trois opérations de l'Union européenne mettent directement en œuvre les mandats du Conseil de sécurité : l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI ; l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, EUFOR ALTHEA ; et l'opération Aspides en mer Rouge.

Nous nous coordonnons sur la communication politique, le partage d'informations et les questions essentielles.

Si nous voulons faire en sorte que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient adaptées à l'avenir, il faudra que les États Membres de l'ONU appuient conjointement le rôle de premier plan que l'ONU continue de jouer dans le domaine du maintien de la paix. Dans cette optique, nous devons faire ce qui suit.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies bénéficient d'un appui politique sans réserve et de ressources suffisantes. Aujourd'hui, les États membres de l'Union européenne fournissent plus de 4 000 soldats aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et contribuent à près de 24 % du budget de maintien de la paix de l'ONU pour la seule année 2024. L'appui aux processus politiques est également fondamental pour parvenir à une paix durable dans les pays hôtes.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les opérations de paix soient adaptées aux défis actuels et futurs, notamment en renforçant le rôle des organisations régionales. Et je prends note, comme tant d'autres, de l'importance de la résolution 2719 (2023).

Troisièmement, nous devons promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, intensifier les efforts en matière de climat et de sécurité, et mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, comme tant d'autres l'ont dit.

L'Union européenne appuie pleinement le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Nous espérons bien que ses recommandations seront prises en compte dans le Pacte pour l'avenir. Par ailleurs, nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir nos discussions sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui aura lieu en Allemagne en 2025.

Pour terminer, je voudrais dire que le prochain Sommet de l'avenir est une occasion exceptionnelle de revitaliser le système multilatéral et de rendre l'ONU à même d'accomplir sa mission.

Je tiens à remercier une nouvelle fois la présidence slovène du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat d'une importance exceptionnelle aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Sabo (Éthiopie) (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole. Nous remercions la présidence slovène du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et les autres intervenants de ce matin de leurs observations éclairantes.

S'il est vrai que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent être un outil fondamental pour la sécurité collective, l'état actuel du maintien de la paix nécessite une réflexion approfondie. Sur la base de la participation importante de mon pays aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, nous voudrions soulever quelques points sur les difficultés et les éléments à prendre en considération dans les efforts visant à améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Sur les 11 missions de maintien de la paix des Nations Unies existantes, cinq sont déployées sur le continent africain. Alors que le nombre et la taille des missions de maintien de la paix dans d'autres régions du monde continuent de se réduire, les missions en Afrique conservent une taille et un mandat importants, et restent déployées dans les pays hôtes pour une longue période.

Le fait que les missions de maintien de la paix tendent à être de moins en moins acceptées n'est pas uniquement dû aux missions elles-mêmes. Cela tient également au contexte de la politique mondiale, au manque de coopération internationale et de synergie en matière de développement et de renforcement des capacités nationales, et à des questions concernant l'érosion de la crédibilité du Conseil de sécurité, l'évolution du paysage des menaces et le *modus operandi* des missions de maintien de la paix elles-mêmes.

Je soulèverai les quatre points suivants qui, selon nous, permettraient de mieux concevoir le maintien de la paix des Nations Unies à l'avenir.

Les missions de maintien de la paix doivent être une mesure de dernier ressort, et non des outils utilisés par opportunisme. À cet égard, premièrement, les processus de paix et les autres initiatives auxquelles l'ONU s'associe doivent être pris en charge par les gouvernements. Les missions de maintien de la paix qui résultent de processus politiques sans appropriation nationale ne peuvent que se heurter à des difficultés dans le cadre de leur mise en œuvre. En outre, nous pensons qu'il faut donner la priorité aux solutions et mécanismes régionaux. Les efforts régionaux de soutien à la paix et de rétablissement de la paix ont un avantage relatif avéré. Le Conseil de sécurité est le mieux placé pour jouer un rôle d'appui à ces mécanismes.

Deuxièmement, en ce qui concerne la complémentarité de la paix et du développement, les missions de maintien de la paix mènent leurs activités dans un contexte national complexe. Dans de nombreux cas, les pays hôtes sont soumis à une forme ou une autre de sanctions et ont un accès extrêmement limité à la coopération internationale. Cela crée un sentiment inutile de concurrence pour les ressources entre les missions de maintien de la paix et les pays hôtes. Ce n'est pas tenable. Les missions seront plus efficaces dans la réalisation de leurs objectifs si les pays et les communautés hôtes peuvent accéder à un financement adéquat du développement permettant la fourniture de services publics et la création de capacités nationales fiables. Cela donnerait aux États concernés la marge de manœuvre nécessaire pour décider de leur sécurité nationale et de leur système politique.

Troisièmement, la crédibilité et la transparence des processus au Secrétariat et au Conseil de sécurité constituent un élément essentiel. Le déficit de représentation au sein du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Afrique est un défi permanent auquel le maintien de la paix continuera d'être confronté. Ce problème structurel et historique doit être réglé pour que les décisions du Conseil, notamment celles établissant les missions de maintien de la paix, jouissent d'une meilleure crédibilité. Entre-temps, les pays hôtes et les autres États concernés doivent être suffisamment associés à la préparation de l'analyse des menaces, à la conception des missions et à la prise de décisions.

Enfin, en ce qui concerne les missions de maintien de la paix elles-mêmes, nous sommes d'avis que l'approche adoptée pour garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ne doit pas avoir pour effet d'isoler les missions de maintien de la paix des communautés qu'elles sont censées protéger. La surmilitarisation du maintien de la paix et l'importance excessive accordée à l'utilisation des nouvelles technologies créent un environnement excessivement prudent en raison de leur incidence sur la souveraineté des pays hôtes. Il faut répondre à cette préoccupation en tenant compte de manière adéquate des inquiétudes de ces derniers.

Pour terminer, je voudrais dire que l'ONU, dans le cadre de ses efforts de rétablissement de la paix, doit se montrer plus volontariste en préconisant un appui accru aux capacités nationales, un renforcement des rôles et des responsabilités des organisations régionales et une coopération plus étroite avec l'Organisation et en prenant des mesures concrètes à cette fin, tout en préservant les éléments d'autonomie et de solidarité et les moyens d'action adaptés au contexte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Slovénie d'avoir organisé la présente séance, et nous saluons les exposés édifiants présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, M^{me} Comfort Ero et mon frère le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, de l'International Peace Institute.

Le maintien de la paix des Nations Unies est un exemple de réussite. Il existe une corrélation évidente entre la présence ou l'absence de soldats de la paix et le niveau de violence dans les zones de conflit. Le maintien de la paix est également une option rentable, surtout si on la compare aux opérations nationales de maintien de la paix.

Depuis longtemps, le Pakistan est étroitement associé au maintien de la paix. Nous accueillons depuis 1949 l'une des plus anciennes missions des Nations Unies, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, qui observe le cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle dans le territoire contesté du Jammu-et-Cachemire. Au fil des ans, nous avons également déployé 230 000 soldats de la paix dans le cadre de 46 missions et perdu 181 Casques bleus au cours de ces opérations.

Les conflits étant devenus plus complexes, le Pakistan a adhéré et apporté son appui au concept de maintien de la paix multidimensionnel durant notre dernier mandat au Conseil de sécurité. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont considérablement améliorées grâce à la mise en œuvre des plans Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix plus. Toutefois, nous avons été confrontés à des défis ces derniers temps, du fait des groupes terroristes, des réseaux criminels organisés, des interventions extérieures, des attentes plus élevées des pays hôtes, des limites imposées aux ressources accordées à ces opérations et de l'érosion de l'appui unanime du Conseil de sécurité.

Le Pakistan préconise les approches suivantes face aux défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Premièrement, la communauté internationale, en particulier l'ONU et le Conseil de sécurité, doit soutenir sans réserve ceux qui, comme l'Union africaine, sont prêts à mener des opérations plus robustes si nécessaire. Le Pakistan se félicite de l'adoption de la résolution 2719 (2023) et appelle à sa mise en œuvre effective.

Deuxièmement, nous devons étudier les moyens d'étoffer et de renforcer les capacités nationales et

régionales, en particulier en Afrique mais aussi ailleurs, pour prévenir les conflits, sécuriser les frontières, lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et promouvoir la coopération intraétatique et interétatique.

Troisièmement, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer et améliorer encore les opérations traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies, notamment celles menées en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Ces opérations ont besoin de mandats réalistes, de ressources adéquates et d'un appui unanime du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et de l'ONU elle-même, au siège et sur le terrain. L'accent doit être mis sur la performance et la compétence.

Quatrièmement, les missions de maintien de la paix doivent se concentrer davantage sur la promotion des accords de paix locaux au niveau des communautés, dans la mesure du possible, pour réduire la violence. Les efforts fructueux des soldats de la paix pakistanais à Abyei sont un bon exemple à cet égard.

Cinquièmement, le Conseil doit créer des mécanismes politiques spécifiques et efficaces chargés de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des différends. Pour ce faire, les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, doivent renforcer leur coopération, malgré leurs rivalités géopolitiques.

Sixièmement, les efforts de consolidation de la paix doivent être renforcés avec la participation de la Commission de consolidation de la paix, des organismes de développement des Nations Unies et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que des institutions financières internationales.

Enfin, nous devons également élaborer des mécanismes appropriés pour qu'une telle stratégie globale soit mise en œuvre sans heurts. Le Conseil de sécurité, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et interrégionales, telles que l'Union africaine et peut-être l'Organisation de la coopération islamique, doivent participer à ces efforts.

Le Pakistan se réjouit à la perspective de contribuer activement à l'élaboration de ces réponses aux défis actuels lors de la réunion ministérielle préparatoire que nous accueillerons en mars 2025 à Islamabad, avec l'appui de la République de Corée, et durant notre prochain mandat au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Il me plaît de féliciter la Slovénie pour sa présidence du Conseil de sécurité durant ce mois et pour l'organisation de ce débat public sur une question essentielle pour l'Organisation des Nations Unies et son action pour la paix et la sécurité. Je voudrais remercier également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, M^{me} Comfort Ero et le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, pour leurs exposés et les éléments éclairants qu'ils ont partagés.

Nous saluons l'attention constante que le Conseil de sécurité porte à l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons également des efforts continus du Secrétaire général, qui a fait de la réflexion sur l'avenir du maintien de la paix un élément central de son document d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix. Cependant, les efforts déployés pour assurer l'efficacité et l'adaptabilité des opérations de maintien de la paix peinent à suivre le rythme de l'évolution de la nature des conflits et du paysage géopolitique. La crise de confiance que traverse actuellement le maintien de la paix onusien en est l'expression la plus tangible.

La réponse aux défis de sécurité actuels, qui sont tout aussi multiples que complexes, nécessite des approches nouvelles qui permettent à la fois d'anticiper et de prévenir, mais aussi d'intervenir et d'assurer une pérennisation de la paix. Nous réitérons notre ferme conviction que l'instauration d'une paix pérenne nécessite impérativement l'investissement dans le nexus paix – sécurité – développement, afin d'éliminer les causes profondes des conflits et de renforcer les capacités des États à prévenir les risques de crise et à y répondre. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la réflexion sur l'avenir du maintien de la paix doit être envisagée à travers un prisme plus large, qui comprend également différents outils à la disposition des Nations Unies, tels que les missions politiques spéciales et les présences régionales, afin de garantir la complémentarité entre leurs actions et s'assurer qu'ils bénéficient tous du soutien politique et financier nécessaire. Nous sommes également convaincus qu'il n'est pas nécessaire de réformer davantage les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ce dont nous avons besoin, c'est d'efforts supplémentaires pour la mise en œuvre effective des engagements existants et d'une détermination résolue de la part de toutes les parties prenantes à jouer pleinement leur rôle pour garantir l'efficacité du maintien de la paix.

Le Maroc, qui demeure engagé en soutien aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies depuis des décennies, voudrait insister sur ce qui suit.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit présenter un front uni pour maintenir un soutien politique fort tout au long du cycle de vie des missions, en particulier lorsque l'élan en faveur de la paix s'affaiblit.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être contraintes à assumer des mandats et des tâches qui vont à l'encontre des principes du maintien de la paix, au risque d'être vouées à l'échec. L'important pour le Conseil de sécurité est de se concentrer davantage sur la définition d'objectifs stratégiques et de rédiger des mandats clairs, ciblés, réalistes et réalisables, en concertation avec les États hôtes, ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Troisièmement, il est tout aussi crucial que les opérations de maintien de la paix bénéficient de tout le soutien et de ressources financières, humaines et logistiques nécessaires pour qu'elles puissent accomplir les tâches qui leur sont confiées dans les meilleures conditions.

Quatrièmement, la complémentarité et la coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent également être renforcées. Ladite Commission, ses formations pays et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent un rôle central dans le renforcement de l'intégration entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, afin que celui-ci s'accompagne d'efforts de redressement économique et de renforcement des capacités, sur la base d'une appropriation nationale. La formation République centrafricaine, présidée par le Royaume du Maroc, poursuit sa bonne pratique de partage de recommandations au Conseil de sécurité, sur la base des priorités de consolidation de la paix en République centrafricaine, à la veille de chaque renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Enfin, cinquièmement, alors que nous assistons à une régionalisation croissante des conflits, il est urgent d'établir des partenariats pour la paix et la sécurité avec les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, tout en rappelant que le maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe en premier lieu et exclusivement au Conseil de sécurité.

Je voudrais conclure en disant que nous devons également agir avec détermination dans tous les aspects du continuum de la paix, à savoir la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, tout en restant unis par un objectif ultime, celui de la mise en œuvre de solutions politiques pour une paix pérenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^{me} Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Slovénie de l'occasion qui nous est donnée de participer au présent débat public et nous lui adressons tous nos vœux de succès durant sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous avons pris note des exposés et contributions présentés aujourd'hui par les intervenants.

Le présent débat nous permet de renouveler l'engagement de notre pays en faveur des opérations de paix au sens large. Nous reconnaissons que les diverses opérations se sont révélées être un outil utile pour réduire l'intensité des conflits, promouvoir la paix et faciliter le développement des pays grâce à l'action conjointe de l'ONU et de ses programmes. Toutefois, au cours des cinq dernières années, la taille des opérations a diminué, tout comme le nombre de lieux où elles sont déployées. À n'en point douter, elles ont dû faire face à de nouveaux défis, tels que les pandémies et la désinformation, entre autres.

Nous appelons à l'unité du Conseil de sécurité en ce qui concerne les décisions à prendre en matière de paix et de stabilité dans les États où des missions de paix sont déployées, car il est essentiel que les parties au conflit voient un organe uni et déterminé, capable de répondre aux changements sur le terrain et ouvert au dialogue. Cela peut contribuer à la légitimité de ces opérations et au soutien dont elles bénéficient.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, l'élaboration de mandats ordonnancés, fondés sur des données recueillies sur le terrain, est indispensable au renforcement des opérations de paix. Pour ce faire, le commandement militaire et politique des missions doit interagir avec les différents acteurs locaux, y compris la société civile dans toute sa diversité, afin de construire une paix durable. Le Conseil de sécurité doit travailler de plus près avec les acteurs locaux, les organisations de la société civile, les groupes de femmes et de jeunes, les universitaires, les journalistes et les militants en général, afin que leurs points de vue et leurs expériences soient pris en compte dans les processus décisionnels.

À cet égard, nous insistons sur le rôle des femmes dans les opérations de paix. Comme l'ont montré diverses études ainsi que les rapports du Secrétaire général, la participation des femmes au règlement des conflits est bénéfique parce que le maintien de la paix en devient plus efficace, ce qui améliore la performance globale de ces processus grâce à un meilleur accès aux populations, contribue à la

promotion des droits humains et à la protection des civils et encourage une participation active des femmes aux processus politiques et de paix. Tout cela permet d'atténuer les conflits et les affrontements. De fait, les femmes suscitent une plus grande confiance lorsqu'elles prodiguent des soins aux victimes de la violence fondée sur le genre et sont en mesure d'améliorer l'accès et la communication avec les femmes et les filles. Elles deviennent une source d'inspiration, un modèle à suivre, pour d'autres femmes et filles touchées par un conflit armé.

Assurer la participation des femmes aux processus de médiation, de négociation et de signature d'accords dans le cadre du maintien de la paix internationale est l'un des principaux défis à relever pour parvenir à une politique plus démocratique et plus inclusive. C'est également l'un des piliers fondamentaux de la résolution 1325 (2000), qui reconnaît le rôle fondamental de la participation des femmes dans la construction d'une paix durable et l'engagement international en faveur de l'égalité des genres.

Il convient de rappeler que les décisions portant sur la paix qui ne tiennent pas compte des voix, des réalités et des droits des femmes ne sont pas durables. L'inclusion des femmes dans ces processus met en évidence des besoins qui n'ont pas été pris en compte dans le passé. Ces dispositions relatives au genre ont des effets incalculables sur le bien-être des femmes touchées et sur la communauté dans son ensemble.

Je conclus en soulignant que l'avenir des opérations est indissociable d'un Conseil de sécurité efficace, résolu et ouvert au dialogue. Ce dialogue doit impliquer les différents acteurs sur le terrain et toujours prendre en compte les voix de la société civile dans toute sa diversité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Slovénie de l'organisation de la présente séance et tous les intervenants de leurs éclairages.

Le maintien de la paix est la marque distinctive de l'ONU. Lorsque les Indonésiens parlent de l'ONU, c'est l'image des Casques bleus qui leur vient toujours à l'esprit. En tant qu'important pays fournisseur de contingents, les Indonésiens sont fiers de contribuer à la paix dans le monde. En effet, l'héritage du maintien de la paix des Nations Unies est incontestable. Pourtant, cet héritage est remis en question sur tous les fronts. Face aux attentes croissantes et à l'élargissement des mandats, les ressources et le soutien dont bénéficie le maintien de la paix vont diminuant. Celui-ci est souvent soumis aux jeux

de pouvoir géopolitiques qui se déroulent dans cette salle. Certains pays hôtes perdent confiance dans les missions de maintien de la paix, ce qui crée souvent des vides dangereux et risque d'aggraver les conflits et de provoquer une résurgence de la violence.

Cela soulève les questions suivantes : que peut-on faire pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent efficaces ? Comment renforcer la confiance dans les opérations de maintien de la paix ? Comment garantir des ressources suffisantes et comment adapter le maintien de la paix à l'évolution de l'architecture mondiale et régionale ?

À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, il est important de concevoir des mandats réalistes et réalisables grâce à une approche sur mesure. Pour concevoir des mandats réalistes, il faut comprendre les besoins et les problèmes spécifiques qui se posent. Pour en améliorer l'efficacité, le dialogue et la collaboration avec les autorités du pays hôte sont indispensables. Les mandats doivent être tournés vers l'avenir et prévoir un espace pour l'élaboration d'une stratégie de transition. Cela favorisera une transition en douceur vers des solutions politiques, empêchant ainsi une résurgence du conflit. L'Indonésie plaide en faveur d'une mobilisation effective de la population et s'y emploie résolument au travers de ses soldats de la paix qui sont déployés sur le terrain. La connaissance du contexte local garantit la confiance mutuelle entre les forces de maintien de la paix et les communautés d'accueil.

Deuxièmement, le maintien de la paix exige un investissement en savoir-faire et en ressources. En investissant dans la formation et le renforcement des capacités, on s'assure que les soldats de la paix sont équipés pour relever les défis dans des environnements complexes. L'utilisation des technologies dans le cadre du maintien de la paix permet d'améliorer la protection des civils et la réponse aux menaces émergentes en renforçant la communication stratégique des missions. L'Indonésie appelle également à un financement prévisible et durable et salue l'adoption de la résolution 2719 (2023) en faveur d'une paix durable en Afrique.

Troisièmement, il est fondamental de promouvoir le rôle des femmes. L'avenir du maintien de la paix dépendra de plus en plus de ces dernières en tant qu'agentes de paix pour un avenir résilient et durable. Nous devons veiller à ce que les missions de maintien de la paix soient mieux adaptées à la participation des soldates de la paix en assurant leur sécurité et leur bien-être. Sans un changement fondamental de notre approche, une paix durable restera

inaccessible. Nous tenons à assurer les membres de l'attachement de l'Indonésie à la réalisation de cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Il y a deux ans, le Président Ferdinand R. Marcos Jr. a déclaré à l'Assemblée générale que l'ONU devait continuer à porter la tradition de maintien de la paix dans le monde. En effet, depuis 76 ans maintenant, les soldats de la paix des Nations Unies permettent d'aider les pays à opérer rapidement la difficile transition entre le conflit et la paix en leur prêtant un appui en matière de sécurité, de politique et de consolidation de la paix. Nous rendons hommage à l'action et au sacrifice des Casques bleus, passés et présents, ainsi qu'à la résilience des populations qu'ils servent malgré les nombreux obstacles à la paix.

Il est donc opportun que tous les États Membres de l'ONU continuent à se rassembler dans un effort collectif pour renforcer l'efficacité et la résilience des opérations de maintien de la paix et pour mener une réflexion sur ce que le Conseil de sécurité peut faire pour leur apporter un soutien politique unifié afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs mandats et agir en toute sécurité.

Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies. Il détermine quand et où une opération de paix des Nations Unies doit être déployée. Dans un contexte de conflits de plus en plus complexe et en évolution constante à travers le monde, le travail du Conseil de sécurité pour définir le mandat des opérations de paix est essentiel. Un mandat clair et rationalisé contribue à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et permet la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'état de préparation des missions et la réponse qu'elles apportent.

Le Conseil doit continuer à travailler avec un large éventail de parties prenantes et de partenaires de la communauté internationale, en particulier les États Membres et les pays hôtes, ainsi qu'avec le Secrétariat, sur la base de principes convenus et d'engagements politiques, pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix puissent accomplir leur mission à l'avenir. Il faut laisser décanter les enseignements tirés des plus de 70 années d'expérience de l'ONU en matière de maintien de la paix. Nous devons faire fond sur ces éclairages issus d'un éventail d'expériences de la transition du conflit à la paix.

Prenons acte des contextes sécuritaires complexes dans lesquels opèrent nos soldats de la paix, et prenons exemple sur les solutions dirigées et contrôlées par les pays,

qui sont tout aussi vitales que nos initiatives multipartites conjointes sur le plan de la sécurité, comme l'Appel conjoint des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en Afrique. Les partenaires financiers et les entités des Nations Unies doivent apporter un soutien rationalisé et coordonné.

Aujourd'hui, je réaffirme l'attachement des Philippines aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, ainsi que notre volonté de participer davantage à cette effort phare de l'ONU. Depuis plus de 60 ans, les Philippines prennent une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier, faisant ainsi leur part des efforts collaboratifs déployés pour concrétiser la paix. Depuis que l'escadron Limbas s'est envolé pour le Congo en 1963, nous avons déployé plus de 14 000 architectes philippins de la paix, dans le cadre de 21 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies, en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. Les soldats de la paix philippins ont joué un rôle crucial non seulement dans le maintien de la paix, mais aussi dans la reconstruction des communautés, le secteur des soins de santé et la promotion des droits humains, en particulier dans les régions touchées par les changements climatiques et des conflits géopolitiques complexes.

Nous nous engageons à accroître notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier et à déployer sur le terrain davantage de soldats de la paix philippins. C'est là notre contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la reconstruction des communautés balafrees par un conflit. Les Philippines continueront de déployer, partout, des contingents et du personnel de police, quel que soit le niveau de menace pour la sécurité. Nos personnels suivront des normes de conduite et de comportement très strictes dans l'exercice de leurs fonctions de maintien de la paix. Les Philippines s'engagent également à déployer davantage de soldates de la paix à l'avenir, afin de valoriser l'approche holistique des opérations de maintien de la paix. Accroître le nombre de soldates de la paix formées et qualifiées est primordial pour le succès des opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous continuerons de veiller à ce que nos engagements dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix soient honorés. Notre gouvernement est déterminé à mettre à disposition, dans les délais convenus, toutes les ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix.

Les Philippines sont un partenaire de confiance, un pionnier et un artisan de la paix engagé, et à ce titre, elles appuieront tous les efforts visant à revitaliser les

opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à renforcer davantage leur efficacité et leur résilience, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Fort de son expérience en matière de maintien et de consolidation de la paix, notamment à Mindanao et dans la région autonome bangsamoro, dans le sud du pays, mon pays est prêt à représenter au Conseil de sécurité les intérêts des États Membres épris de paix s'il y est élu en tant que membre non permanent pour la période 2027-2028.

Nous remercions les membres du Conseil et leur demandons de soutenir notre candidature au Conseil à cet égard. Au Conseil, nous entendons apporter une contribution constructive et concrète aux efforts que nous déployons collectivement pour forger un avenir meilleur pour tous, où l'état de droit, la paix, la sécurité, l'équité et la justice régiront notre vie quotidienne, et où les femmes et les enfants seront aussi des protagonistes de la paix et du développement.

Comme l'a déclaré le Président Marcos Junior,

« aucune nation ne peut faire cavalier seul. La concrétisation de cette ambition nationale nécessite un environnement mondial créant les conditions permettant à toutes les nations, y compris la nôtre, de s'épanouir dans la paix. L'ONU doit continuer à travailler et nous, aux Philippines, sommes déterminés à faire partie de cette solution » (A/77/PV.5, p. 5).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à prendre acte de l'importance que la présidence slovène du Conseil de sécurité accorde aux réflexions liées à l'avenir des opérations de maintien de la paix. Je pense que la contribution des intervenants ce matin était très importante, et nous en prenons bonne note dans la perspective des discussions à venir.

Je souhaiter, en complément de la déclaration de l'Union européenne, ajouter quelques observations au nom de la Roumanie. Avant tout, je tiens à rendre un hommage vibrant au personnel de maintien de la paix des Nations Unies, ces femmes et ces hommes courageux qui risquent leur vie pour améliorer, sécuriser et pacifier la communauté internationale, et un hommage tout particulier aux soldats de la paix qui ont perdu la vie ou ont été blessés sur le terrain.

Le maintien de la paix a toujours été l'essence de l'action de l'ONU. Il est le cœur du pilier Paix et sécurité et représente vraisemblablement une des tâches les plus pertinentes du Conseil de sécurité. Nous constatons toutefois, depuis peu, un recul des activités de maintien de

la paix, compte tenu des processus en cours de réduction des effectifs et de retrait de plusieurs missions. Le présent débat est donc d'autant plus important pour réfléchir à l'avenir des opérations de maintien de la paix.

De notre point de vue, les opérations de maintien de la paix demeurent primordiales dans un contexte de tensions croissantes et de multiplication des conflits armés dans le monde. La Roumanie contribue activement au maintien de la paix depuis 1991. Les capacités militaires et policières roumaines ont été déployées dans certaines des missions les plus délicates et sont actuellement présentes dans cinq des 11 opérations de maintien de la paix des Nations Unies : la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

Les activités relatives à l'état de droit menées dans le cadre du maintien de la paix contribuent à rétablir et à maintenir la sécurité, à protéger les civils et à créer les conditions d'une paix durable. La Roumanie est heureuse de contribuer à la composante pénitentiaire de la MINUSCA en mettant à disposition du personnel fourni par le Gouvernement. En plus de déployer du personnel, mon gouvernement a également fait naître des possibilités de renforcement des capacités ; il fournit des formateurs et des facilitateurs pour les formations organisées par le Département des opérations de paix ; et il organise chaque année des formations spécifiques préalables au déploiement. Plus précisément, dans le cadre de notre engagement à appuyer le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix, nous avons formé des policiers dans 34 pays sur quatre continents.

Il n'y a pas d'autre option que le maintien de la paix dans les situations de conflit. Néanmoins, il est toujours possible d'améliorer l'efficacité et l'efficience de cette activité essentielle. Nous comptons sur davantage d'échanges approfondis, le mois prochain, autour du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. À cet égard, une appropriation accrue des pays hôtes est cruciale, et un appui régional respectant pleinement le droit international est très apprécié. Ma délégation appelle à davantage de coopération entre les missions de maintien de la paix des Nations Unies et la Cour pénale internationale sur le terrain, car cela ne peut que conduire à une meilleure application du principe de responsabilité pour les crimes d'atrocité et à davantage de justice pour les victimes.

Il faut, dans les processus de planification et de déploiement, intégrer une tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, et augmenter la part des femmes dans ces opérations, conformément au cadre relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. Nous invitons les États Membres à prendre part à la manifestation de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité qui se tiendra dans quelques semaines, en marge de la semaine de haut niveau, manifestation que la Roumanie organise conjointement avec l'Afrique du Sud, les États-Unis et la Suisse.

Nous sommes conscients qu'un maintien de la paix robuste ne peut être entretenu que par un financement suffisant et prévisible, les systèmes et équipements militaires idoines, et un personnel dûment formé. Il est de notre responsabilité commune, en tant qu'États Membres, de trouver les solutions appropriées pour faire face à cet environnement changeant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et souhaite formuler les observations ci-après à titre national.

Il y a un an, le Nouvel Agenda pour la paix a envoyé un message clair : le maintien de la paix des Nations Unies doit être adapté au contexte actuel de la sécurité mondiale. Ce sont la force de notre engagement, l'efficacité de notre effort collectif et la cohésion des principales parties prenantes qui détermineront si nous réussissons, ou non, à relever le défi stratégique de la transition des opérations de maintien de la paix. Pour y parvenir, nous devons travailler sur deux grands axes qui contribuent à la confiance.

Le premier a trait au renforcement des opérations de maintien de la paix. Les organisations régionales doivent être impliquées dans la prise de décisions aboutissant à l'adoption des résolutions et des mandats qu'elles sont appelées à appliquer. Sur ce point, l'Italie prend acte des contributions notables, et toujours plus importantes, que l'Afrique apporte à la paix et à la sécurité internationales. Le continent fait preuve d'un courage, d'un leadership et d'une appropriation remarquables s'agissant de relever les défis mondiaux. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 2719 (2023), texte historique ayant trait aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

Dans le même temps, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle central s'agissant de nouer des liens avec les autorités locales et d'édifier un réseau d'artisans et de soldats de la paix, dans le but ultime de fournir au Conseil de sécurité des conseils ciblés et efficaces. Cette démarche aidera le Conseil de sécurité à adopter des mandats qui pourront réellement être mis en œuvre.

Le second axe concerne la phase de mise en œuvre et les performances des soldats de la paix. Quelle que soit l'organisation appelée à exécuter un mandat, les soldats de la paix doivent recevoir une formation de premier plan avant leur déploiement. En améliorant et en normalisant la performance des soldats de la paix, nous renforcerons la confiance entre le Conseil de sécurité, les pays hôtes et toutes les parties prenantes. En outre, et surtout, les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces pour protéger les civils et mettre les groupes les plus vulnérables à l'abri des menaces.

Si l'adaptation est cruciale, nous disposons déjà d'une base solide et de pratiques exemplaires sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban, par exemple, a construit au fil des ans un modèle efficace fondé sur le respect de la culture locale, l'impartialité, la crédibilité et les contacts étroits avec la population civile, devenant ainsi l'une des missions de maintien de la paix des Nations Unies les plus stables et les plus réussies. L'Italie estime que l'organisation d'une formation sur mesure a joué un rôle déterminant dans l'obtention de ce résultat et se réjouit dès lors à la perspective de partager et de transmettre ces meilleures pratiques dans l'intérêt d'un maintien de la paix efficace.

Les processus de paix ne prennent pas fin dès que le dernier soldat quitte le terrain. Il est dès lors indispensable de considérer que la consolidation et le maintien de la paix sont complémentaires. En favorisant la stabilité, le dialogue et l'inclusion, une consolidation de la paix efficace peut jouer un rôle essentiel pour rompre les cycles de sous-développement, de croissance inégale, de politique injuste et de risque de militarisation. Toutefois, il ne s'agit pas d'une solution miracle. Pour s'attaquer efficacement à ces cercles vicieux, la consolidation de la paix doit s'accompagner de politiques globales dans les domaines de l'économie, de la gouvernance et de la sécurité. De pair avec le développement durable, ils peuvent contribuer à l'instauration d'une paix durable.

Le système des Nations Unies peut compter sur l'Italie pour assurer l'avenir d'un maintien de la paix efficace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la République de Slovénie d'avoir organisé le présent débat, ainsi que les intervenants de leurs contributions et de leurs efforts importants.

La République du Guatemala attache une importance vitale aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui constituent un outil important dans l'architecture internationale de paix et de sécurité. En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police depuis plus de 20 ans, mon pays a pu constater les effets des opérations sur le terrain, en particulier lorsque leurs mandats sont clairs, réalisables, spécifiques et conformes aux priorités des États hôtes, et qu'elles sont dotées de ressources et d'effectifs suffisants pour assurer leur développement et leur fonctionnement efficace afin de protéger les civils et d'établir une paix inclusive et durable.

Nous avons vu comment les efforts de maintien de la paix ont progressé. Cependant, nous partageons le constat formulé dans la note de cadrage (voir S/2024/638), selon lequel les conflits ont également évolué et deviennent de plus en plus complexes. Cela augmente les risques de violations des droits humains, que mon pays condamne avec la plus grande fermeté. C'est pourquoi nous pensons que le lien entre les programmes relatifs aux droits humains et au maintien de la paix représente une stratégie sans pareille pour passer d'une culture de l'atténuation des crises à une culture de la prévention, en particulier dans un contexte mondial où les droits humains ont tendance à être restreints ou pris pour cible lorsque la priorité est donnée à la sécurité. Nous exhortons le Conseil à intégrer l'approche de la prévention et de la consolidation de la paix dans les mandats qu'il confie aux opérations de maintien de la paix.

Les femmes apportent des points de vue singuliers et des compétences précieuses qui enrichissent les priorités des missions et renforcent la capacité de traiter les conflits de manière globale. Leur présence favorise non seulement l'équité et l'inclusion, mais facilite également la communication et l'instauration d'un climat de confiance avec les acteurs locaux, en particulier dans les contextes où les femmes et les enfants sont les principales victimes du conflit. L'intégration des femmes à tous les niveaux des opérations de maintien de la paix est une stratégie indispensable pour parvenir à une paix pérenne et durable.

Nous réaffirmons notre appui à la mise en œuvre de la stratégie relative à la santé mentale du personnel en tenue des Nations Unies. Nous espérons que le renforcement des opérations de paix sera également envisagé dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix et du Sommet de l'avenir.

Nous rendons hommage aux soldats de la paix qui ont donné leur vie, condamnons avec la plus grande fermeté tous les actes de violence dirigés contre le personnel des Nations Unies et considérons qu'il est essentiel de faire appliquer le principe de responsabilité.

Le Guatemala a payé le prix fort en tant que pays fournisseur de contingents, ayant perdu des soldats de la paix au combat. Nous honorons leur mémoire en déployant du personnel qui possède le plus haut niveau de formation et d'engagement et qui s'acquitte de son mandat sans réserve. Nous espérons que l'ONU adoptera bientôt une politique de zéro réserve, afin que nous puissions atteindre le plus haut niveau de performance dans les opérations de maintien de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Panama.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité pour ma première déclaration devant cet organe de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Gouvernement de la République du Panama, je salue les membres du Conseil de sécurité, et je félicite la Slovénie de son accession à la présidence du Conseil et de l'organisation de cet important débat public, qui nous invite à réfléchir sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur les actions nécessaires pour les renforcer. Je remercie aussi les experts de leurs exposés.

Le Conseil de sécurité joue un rôle crucial pour faire face aux menaces mondiales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ces menaces ont considérablement évolué, englobant des problématiques transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et d'armes, ainsi que les effets des changements climatiques. Les conséquences de ces menaces ont un effet dévastateur sur les populations, les forçant à fuir leurs foyers pour se mettre à l'abri ailleurs, déstabilisant des régions entières et exacerbant les crises humanitaires.

Le Panama est un témoin direct de cette réalité : des milliers de migrants contraints de quitter leur pays en raison de conflits internes, de la précarité économique et de catastrophes naturelles transitent par notre territoire de manière irrégulière. Ce phénomène pose d'énormes problèmes aux pays d'origine, de transit et de destination,

et souligne le besoin urgent de réponses globales de la part de la communauté internationale.

Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont révélées être un outil indispensable. Les missions de paix ne se limitent pas à stabiliser les pays en conflit, elles jouent également un rôle crucial dans la création de conditions propices au règlement pacifique des différends, à la reconstruction des sociétés touchées par la guerre et à l'établissement d'une base solide pour la paix.

Au vu des défis et des difficultés auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix, le Panama considère que les points suivants sont essentiels.

Premièrement, il faut concevoir des mandats spécifiques, réalisables et adaptables aux réalités du terrain.

Deuxièmement, il faut garantir un financement adéquat et durable des opérations de maintien de la paix, tant de l'ONU que de l'Union africaine, l'Afrique étant la région où se déroulent la plupart des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, l'utilisation responsable et éthique des nouvelles technologies doit être encouragée afin d'améliorer le suivi, la sécurité et la gestion des opérations de paix.

Quatrièmement, il convient de garantir la pleine participation des femmes à toutes les étapes du maintien de la paix.

À cet égard, le Sommet de l'avenir nous offre également une plateforme pour renforcer notre engagement collectif en faveur de la paix et de la sécurité internationales, afin d'améliorer nos réponses face aux nouvelles menaces.

Le Panama reconnaît le sacrifice consenti par les membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Pour honorer ce sacrifice, le Panama s'est engagé à rechercher des solutions innovantes et efficaces pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.